

Alain DUBRESSON
CEGAN
Université Paris X - Nanterre

Sylvy JAGLIN
Laboratoire TMU
Institut français d'urbanisme
Université Paris VIII

Gérer la ville du Prince

*Le difficile exercice communal à
Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)*

*Rapport de mission en Côte d'Ivoire
Financement CEGAN, LTMU, ORSTOM (Département SUD)*

Paris, novembre 1993

Alain DUBRESSON

CEGAN

Université Paris X - Nanterre

Sylvy JAGLIN

Laboratoire TMU

Institut français d'urbanisme

Université Paris VIII

Gérer la ville du Prince

*Le difficile exercice communal à
Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)*

*Rapport de mission en Côte d'Ivoire
Financement CEGAN, LTMU, ORSTOM (Département SUD)*

Paris, novembre 1993

C.E.D.I.D. - ORSTOM



SOMMAIRE

Introduction

I. Décentralisation à Yamoussoukro : le difficile héritage d'une commune dotée par le « Vieux » (Sylvy Jaglin)

- A. Une certaine idée de la « dignité »
- B. Une triple vocation (universitaire, touristique, religieuse)
- C. La ville au Village ou l'ivoirité d'un « paradis urbain »

II. Le pouvoir municipal face à l'impératif gestionnaire (Sylvy Jaglin)

- A. Les dynamiques de la décentralisation
- B. Des ressorts communaux diversement appréciés

III. Deux mesures de l'étiollement économique (Alain Dubresson)

- A. Patentes et fichier des contribuables municipaux : un appareil économique anémié
- B. Un analyseur du tissu économique : les migrants burkinabè

Le premier groupe

- *Une PME hors de la crise*
- *Une réussite artisanale menacée*
- *Un lancement d'artisan-commerçant*
- *Une conjonction d'épargne relative : le salariat dans le célibat*

Le deuxième groupe

- *Un salariat de simple subsistance*
- *Un artisanat d'équilibre*
- *Du salariat aux petits contrats locaux*

Le troisième groupe

- *Du chantier au champ vivrier*
- *Du chantier au maraîchage de survie*
- *Une tentative commerciale et artisanale naufragée*

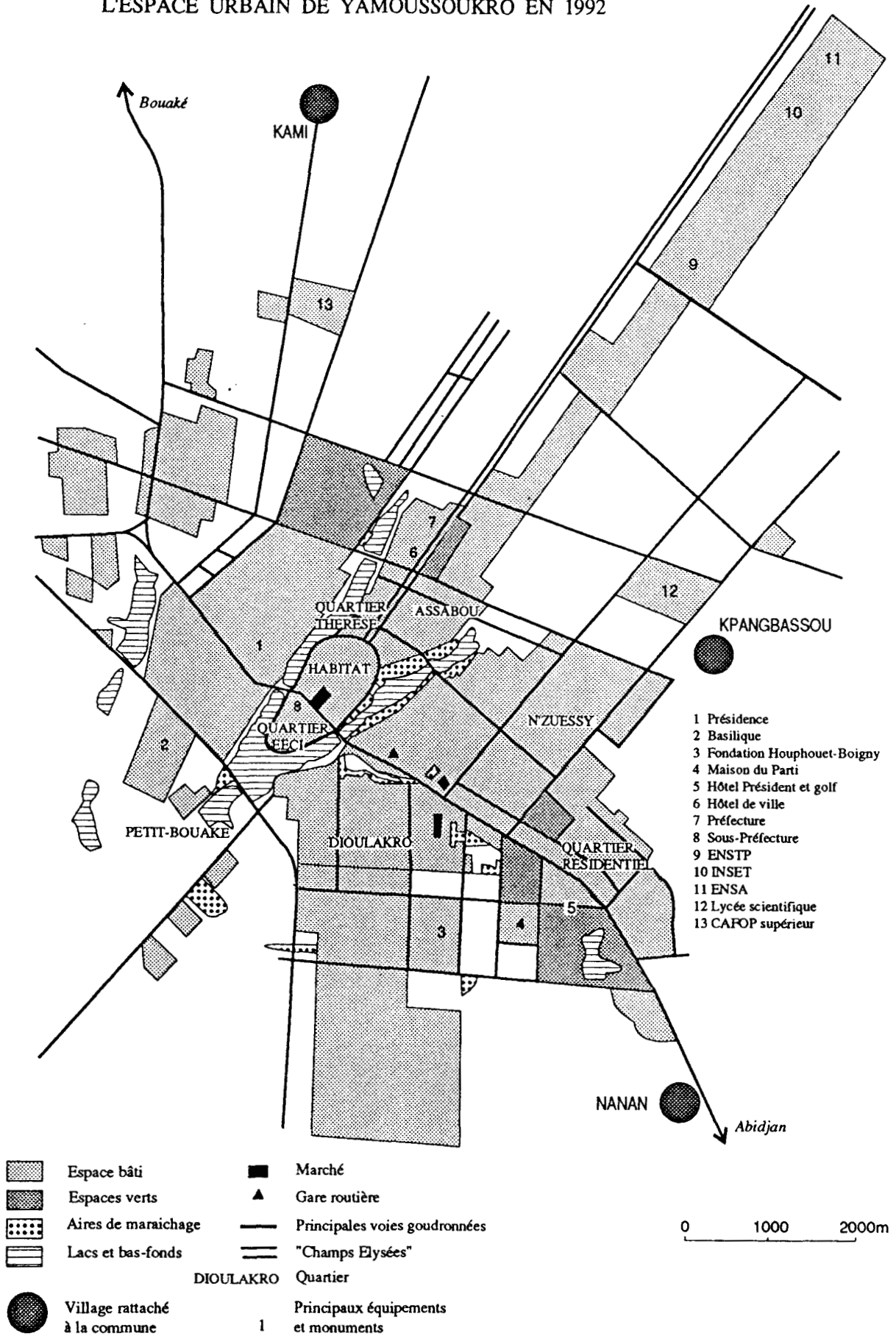
IV. Voies et moyens de l'ajustement gestionnaire (Sylvy Jaglin)

- A. Fiscalité « locale » : une chasse au trésor ?
- B. Entre conquêtes municipales et « friches étatiques » : quelques innovations gestionnaires
 - 1) La collecte des déchets : l'introuvable participation
 - 2) Les jardiniers, cantonniers de la ville
 - 3) Bricolage gestionnaire autour des FRAR
- C. Les techniciens, fantassins de la communalisation ?

Conclusion

Liste des sigles
Annexes

L'ESPACE URBAIN DE YAMOOUSSOUKRO EN 1992



Fragments des travaux du pôle « Recherches urbaines » du GIDIS-CI (Groupement interdisciplinaire en sciences sociales - Côte d'Ivoire) dont les orientations et les exigences ont été définies lors des Journées de Bingerville (28-29 avril 1991), les résultats et analyses ici présentés reposent sur des enquêtes de terrain conduites en août 1992 et juillet 1993, lors de deux missions financées par l'ORSTOM (département SUD, UR 5E) et le laboratoire Théories des mutations urbaines (Institut français d'urbanisme, Université de Paris VIII). Ce texte n'a d'autre objectif que de contribuer à la réflexion collective engagée au Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Abidjan) et consacrée aux nouvelles formes de gestion urbaine consécutives à la réforme administrative de 1980 et aux rapports de pouvoir issus de la décentralisation.

Cinquième ville ivoirienne par sa population, un peu plus de 100 000 habitants en 1988 ¹, Yamoussoukro est un spectaculaire produit de l'évergétisme présidentiel. Capitale politique et administrative depuis mars 1983, mais ne disposant d'aucun des attributs institutionnels du pouvoir central, cité privée d'investissements industriels par la volonté de son créateur, la ville demeure, dans les représentations comme dans les pratiques locales, le « village du Vieux ». Aucune expression n'illustre mieux l'irréductible spécificité du lieu et la connivence implicite qui lie tout résidant au président Houphouët-Boigny. Conjugées à la faiblesse de l'appareil productif, ces singularités pour le moins redoutables placent le pouvoir municipal, que la réforme décentralisatrice a doté d'importantes compétences, dans une posture d'autant plus délicate que les impératifs de l'urgence économique (qui ne sont pas à l'origine d'une décentralisation élaborée dans les années 70 ²) prévalent aujourd'hui : « L'objectif d'une collectivité locale c'est de décharger l'Etat » ³, soulignait ainsi, en juillet 1993, le ministre de l'Intérieur.

En raison de sa configuration politique atypique, de l'étroitesse de sa base économique, de l'héritage urbanistique démesuré dont les édiles municipaux doivent, depuis plus d'une décennie, assumer la gestion, Yamoussoukro est un lieu propice à l'analyse des tensions, des contradictions, des rapports conflictuels, des formes de réponses et d'arbitrages, entre un pouvoir local officiellement doté d'une autonomie

1. Au recensement de 1988, la commune de Yamoussoukro atteignait 107 000 hab., mais une fourchette comprise entre 70 et 85 000 hab. semble plus vraisemblable : outre que divers témoignages attestent d'une « surestimation » des résultats du recensement, les fluctuations démographiques liées aux chantiers rendent l'évaluation de la population résidante très incertaine.

2. Une loi municipale (n° 78-07) fut ainsi promulguée le 5 février 1978 : en supprimant les communes de moyen exercice, elle dotait la Côte d'Ivoire de 28 communes de plein exercice, qui ne fonctionnèrent pas avant 1980 toutefois. Certaines élections furent en effet annulées pour fraudes, tandis que le résultat des autres n'était pas proclamé.

3. Propos d'Emile C. Bombet cités dans : « Gouvernement et maires à la recherche de solutions », in *Fraternité-Matin*, lundi 19 juillet 1993, p. 6.

croissante et un pouvoir central particulièrement prégnant. Ces rapports de force sont indissociables des ressources financières à partir desquelles peuvent être édifiées et consolidées les diverses positions. Or, si la décentralisation oblige la municipalité à capter une part croissante des ressources locales pour mieux asseoir sa gestion urbaine, la fragilisation du tissu économique consécutive à la fin des grands chantiers et les jeux politiques spécifiques qui caractérisent la cité du prince constituent des entraves avec lesquelles le pouvoir municipal, par ailleurs constitué d'acteurs multiples dont les choix ne sont pas nécessairement concordants, doit composer.

Pour identifier les contraintes et comprendre les réponses jusqu'ici apportées, il est essentiel de mettre en relation les options gestionnaires et les bases économiques sur lesquelles elles sont susceptibles de s'appuyer ou qu'elles pourraient chercher à renforcer afin d'affermir ultérieurement le tissu d'entreprises locales et le potentiel fiscal municipal. Ainsi corrélée à la gangue économique, la gestion urbaine, trop souvent réduite à ses seules dimensions techniques et comptables, apparaît comme un bon analyseur des fabriques sociales et, partant, du politique. Ce parti pris méthodologique impliquait une focalisation de l'analyse sur les relations de réciprocité entre les activités économiques et la gestion municipale. Celles-ci sont toutefois très déséquilibrées : si la mairie orchestre avec obstination une « mise en fiscalité » des activités urbaines existantes, elle n'a pris aucune initiative pour dynamiser les synergies avec les opérateurs locaux et ses investissements n'ont eu que peu d'effets directs sur la vie économique de la cité. C'est donc essentiellement aux contraintes et aux réponses municipales que le propos est consacré.

I. Décentralisation à Yamoussoukro : le difficile héritage d'une commune dotée par le « Vieux » (Sylvy Jaglin)

La commune de Yamoussoukro, dont le troisième conseil municipal fut élu en 1990, s'étend sur un vaste territoire (40 900 ha ⁴) et connaît une croissance démographique rapide (7,68%/an ⁵). L'impératif gestionnaire y est d'abord celui de la conservation et de l'entretien de l'important héritage issu d'un urbanisme présidentiel dont les trois grands principes implicites - respecter une certaine idée de la « dignité », préserver une triple vocation tertiaire, façonner le creuset d'une citoyenneté ivoirienne - engendrent chacun, dans le contexte des années 90, leur lot de contraintes.

4. De cette superficie, 3 211 ha sont lotis et 2 720 ha sont urbanisés avec une densité moyenne de 40 hab./ha en 1990 : DCGTx, 1991, *Guide municipal : catalogue de données urbaines sur les 136 communes de Côte d'Ivoire*, Abidjan, DCGTx, p. 541.

5. Estimation : DCGTx, *Recensement général de la population et de l'habitat : année 1988. Exploitations et comparaisons 1965/75/88*, Abidjan, DCGTx, 1991, 155 p.

A. Une certaine idée de la « dignité »

L'estampille « digne de Yamoussoukro », étalon auquel il est sans cesse fait allusion dans les conversations pour expliquer l'ampleur de certains projets, l'ambition des objectifs ou encore le caractère dispendieux de certaines dépenses, justifie les choix urbanistiques dans la capitale, tout comme son contraire, « indigne de Yamoussoukro », voue au rebut les projets écartés par le Président.

Ainsi, dès 1973 la ville est entièrement lotie et tout l'habitat traditionnel a disparu, remplacé par des maisons en dur ⁶. Armature de l'impressionnante trame quadrillée « à l'américaine », et cadre dans lequel s'insèrent les monuments, la voirie urbaine est très amplement dimensionnée : les principales artères ont une emprise excédant 50 mètres, avec des chaussées de 25 mètres encadrées par deux trottoirs revêtus de 12 mètres de large chacun. Encore les techniciens ont-ils dû décourager le projet présidentiel de « Champs Elysées » qui aurait dû relier l'actuel quartier Assabou à l'Ecole nationale supérieure des travaux publics par une avenue de 100 mètres de large bordée d'arbres, le long de laquelle aurait été édifié un vaste centre commercial. Sans rapport avec le trafic réel ni la distribution des flux de circulation dans la ville (ainsi les actuels Champs Elysées, d'une emprise de 80 mètres, débouchent sur le lacis mal entretenu des rues étroites du vieux quartier Habitat), sa fonction est, à l'évidence, plus de mettre en valeur les bâtiments prestigieux de la capitale que d'assurer la fluidité d'une circulation automobile d'ailleurs restreinte, hormis sur l'axe principal traversant la ville du sud-est au nord-ouest.

Peu empruntées, ces voies ont été largement réappropriées et partiellement détournées de leur fonction primitive par des citoyens. Dans le quartier Dioulakro, plusieurs rues ont ainsi été transformées en marchés permanents, en terrains de football, voire en décharge ; partout les trottoirs servent au séchage du maïs et du gombo, tandis qu'aux pieds des lampadaires, où sont parfois attachés de petits ruminants, s'étendent des « prés » urbains et des jardins maraîchers. Le généreux éclairage public (12 000 points d'éclairage), y compris le long d'artères encore inhabitées comme au sud de la ville, est une autre composante de cette « urbanité » conférée.

6. GRENIE F., *Yamoussoukro, étude urbaine. Contribution à l'étude des petites villes de Côte d'Ivoire*, Abidjan, Université d'Abidjan (IGT), 1973, p. 22, (mémoire de maîtrise).

La végétation, arbres d'alignement ombrageant les avenues des secteurs prestigieux de la capitale, jardins aux compositions savantes sertissant les monuments, participe pleinement du projet présidentiel de cité-jardin ⁷. Associée à un aménagement résolument moderniste, elle témoigne d'une nature domestiquée, régentée, hautement paysagée. Ainsi les essences utilisées dans les multiples espaces verts de la ville (la mairie en a recensé 823 comprenant, outre les parcs boisés, les jardins des bâtiments publics et des écoles, ainsi que les accotements des principales avenues) auraient été sélectionnées par le Président lui-même, tandis que la maîtrise d'œuvre était confiée à la pépinière d'Etat, financée par la Présidence. Terminalias (*Terminalia mandali*), ficus taillés (*Ficus benjamini* et *nitida*) et neems (*Azadirachta indica*) ont été choisis pour leurs silhouettes racées, lesquelles soulignent les dimensions spacieuses des artères des quartiers de parade. Noyés sous les frondaisons des quelque 30 000 arbres qui couronnent la cité, ceux-ci illustrent une volonté significative de domestication radicale du milieu : de la végétation initiale il ne reste rien, du fouillis végétal des campagnes environnantes nulle trace. Le paysage urbain n'est qu'ordonnement, esthétique savamment travaillée réintroduisant, à travers l'alignement et le parterre, une végétation parfaitement maîtrisée. Cette élégance végétale a un coût cependant et la cité-jardin demeure inachevée, laissant subsister des défriches urbaines, préservées des constructions comme du régentement des paysagistes.

Les équipements publics contribuent également à ce parti urbanistique alliant le grandiose à une voracité spatiale que traduit la dispersion spectaculaire des repères monumentaux jalonnant des artères frangées de lambeaux savanicoles. Parmi ces équipements, mentionnons l'aéroport international, la Présidence, l'hôtel de ville et la préfecture, les lieux de culte (Basilique, cathédrale, mosquée, temple), les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, la Fondation pour la Paix, la Maison du Parti, l'hôtel Le Président enfin. Confiée à des architectes de renommée internationale (O. Cacoub, P. Fakhoury), la réalisation des bâtiments souligne l'audace des choix présidentiels et se distingue radicalement de la médiocrité standardisée qui affecte souvent la commande publique en Afrique noire et ailleurs.

Ce souci de maintenir Yamoussoukro dans l'exception a aussi conduit à suspendre ou retarder des projets dont l'utilité est pourtant avérée. En dépit de ses quelque 100 000 habitants, et bien qu'elle soit devenue un important carrefour routier, Yamoussoukro manque cruellement d'un grand marché. L'actuel, inauguré en 1973 et situé sur l'axe

7. Sur cette question, voir : HAERINGER Ph. : « L'arbre dans la ville. Lecture sociale en quatre tableaux du couvert végétal dans la ville africaine », in *Cah. ORSTOM. sér. Sci. Hum.*, vol. XVII, n° 3-4, 1980, pp. 289-308.

routier principal dans le quartier Habitat, est malcommode en dépit de ses 4 hectares : les commerçants ont depuis longtemps conquis les rues avoisinantes et, de plus en plus, les aires de stationnement qui bordent la gare routière, véritable cœur de la ville, de jour comme de nuit. Plusieurs projets auraient déjà été refusés en raison de leur caractère trop « médiocre ». Cependant, faute d'un financement suffisant pour élaborer un équipement « digne de Yamoussoukro », les édiles attendent toujours leur marché.

Tel est également le cas du lycée municipal. Les trois établissements secondaires publics de Yamoussoukro, le Lycée scientifique, le Lycée de Jeunes filles et le Lycée mixte, ont essentiellement pour vocation de former de jeunes cadres scientifiques : lycées d'élite, ils ont un recrutement national sélectif et ne peuvent accueillir tous les écoliers des établissements primaires locaux qui souhaitent poursuivre des études. Aussi la mairie a-t-elle envisagé d'ouvrir un lycée municipal, bien qu'une telle réalisation ne soit normalement pas de son ressort. A cette fin, le secrétaire général, très sensible à cette question puisque trois de ses enfants, faute d'une inscription dans un établissement de la ville, fréquentent un lycée de Tiébissou ⁸, avait conçu un projet simple et économique (entre 300 et 500 millions de FCFA ⁹) inspiré de celui de Jacqueville ¹⁰. Néanmoins, cette proposition fut refusée par le Président, mécontent de l'insuffisante qualité architecturale du bâtiment : dans l'incapacité de financer l'investissement nécessaire à la construction d'un édifice répondant aux critères requis (3,5 milliards de FCFA), la mairie a, provisoirement, remis son projet. « Digne de... C'est ça qui nous tue » commente avec humour un interlocuteur ¹¹.

B. Une triple vocation (universitaire, touristique, religieuse)

Le façonnement d'un paysage urbain indiscutablement original n'est pas la seule incidence durable de l'intervention présidentielle dans le développement de Yamoussoukro : si la cité affirme aujourd'hui trois vocations principales (universitaire, touristique et religieuse), exclusives d'autres activités, industrielles notamment, c'est encore sur injonction de son fondateur.

8. Sous-préfecture située entre Yamoussoukro et Bouaké.

9. 1 FCFA = 0,02 FF.

10. Ville côtière du rivage alladian, fief de Philippe Yacé, où fut ouvert un lycée professionnel, plusieurs fois depuis utilisé comme modèle.

11. Entretien aux Services techniques (mairie de Yamoussoukro), le 11 août 1992.

Fondée sur la concentration d'établissements d'enseignement (lycées, CAFOP, Centre technique, grandes écoles ¹²), la fonction scolaire et universitaire de Yamoussoukro est la plus significative des trois. Bien que les capacités d'accueil soient encore sous-utilisées, plusieurs milliers d'élèves fréquentent chaque année les différents établissements ¹³, qui impriment le rythme de leurs calendriers à la cité : l'animation et la consommation sont corrélées aux flux d'écoliers et d'enseignants, tout un petit artisanat urbain gravite autour des activités scolaires. Ainsi les tailleurs, rares parmi les petits producteurs à afficher une santé économique satisfaisante sinon toujours brillante, travaillent à la confection des uniformes de rentrée, des tenues de soirée pour les bals, des vêtements d'apparat pour les cérémonies de fin d'année), tandis que les jardiniers, s'adaptant aux habitudes alimentaires d'une clientèle aisée souvent étrangère, trouvent sur place un débouché pour leurs légumes.

La vocation touristique est à prendre au sens large, congressistes et autres populations nomades internationales venant en effet s'adjoindre aux vacanciers. A ces derniers sont proposés un golf, le parc animalier d'Aboukouamékro, le parc national de la Marahoué, et quelques hôtels que leur confort apparente aux deux étoiles européens. Pour attirer les premiers ont été construits des hôtels de luxe (Hôtel Le Président par exemple), des infrastructures d'accueil pour les conférences et réunions, notamment dans la Maison du Parti et dans la somptueuse Fondation pour la paix, financée par le Président, un aéroport où peuvent atterrir les avions gros porteurs.

Enfin, la troisième vocation de la ville dépendra de sa capacité à canaliser de nombreux croyants, notamment en organisant des pèlerinages à la Basilique Notre-Dame de la Paix. Erigée en un temps record (1986-1989) au milieu des polémiques que l'on sait, consacrée par le Pape Jean-Paul II le 10 septembre 1990, la Basilique fut dès l'origine perçue comme une ressource nationale potentielle par certains de ses partisans : elle « contribuera à la relance de l'économie ivoirienne » car le tourisme religieux « fera vendre la destination de la Côte d'Ivoire » ¹⁴. Nombreux sont les sceptiques toutefois : les touristes, fussent-ils d'ardents fidèles, ne préfèreront-ils pas

12. ENSTP, INSET, ENSA.

13. Au total environ 10 000 répartis entre les 3 maternelles (dont 2 privées), les 13 écoles primaires (dont 4 privées), les 2 collèges et le lycée privés, le Centre technique et les différents établissements déjà mentionnés : 450 environ à l'ENSTP (conçue pour en accueillir 1 500), 1 500 à l'INSET, 400 à l'ENSA, 450 au CAFOP, 3 000 au Lycée scientifique, un millier au Lycée de Jeunes filles.

14. Jean-Claude Delafosse, ancien ministre ivoirien du Tourisme, cité dans : TOULABOR C. M., « Bellissima Basilica Yamoussoukroensis : l'entéléchie du « miracle ivoirien » », in *L'Année africaine 1990*, Bordeaux, CEAN, 1991, p. 197.

visiter le modèle à Rome plutôt que la réplique dressée au milieu des savanes forestières baoulé ? ¹⁵

Tandis qu'était ainsi forgée une image de ville tertiaire à rayonnement international, des présupposés concernant la compatibilité des différentes fonctions urbaines privaient la ville de ressources en bannissant toute activité industrielle, polluante, désagréable ou inesthétique, Yamoussoukro devant rester une « capitale verte » ¹⁶. En revanche, les congrès, réceptions et manifestations diverses y étant fréquemment localisés, la cité profite d'une « économie de l'apparat ».

C. La ville au Village ou l'ivoirité d'un « paradis urbain »

Irréductible à une simple glorification incongrue et dispendieuse du village présidentiel, Yamoussoukro résulte à la fois d'une opération technocratique d'urbanisme destinée à rééquilibrer le territoire national et du rêve démiurgique de création d'une urbanité proprement ivoirienne.

En témoigne d'abord l'origine de la cité, « résultante d'un évergétisme « à l'ivoirienne », caractérisant la bourgeoisie d'Etat et les grands planteurs dont Félix Houphouët-Boigny est le héraut historique » ¹⁷. Depuis l'indépendance, le Président ivoirien exhorte les « grands » nationaux, par le discours et par l'exemple, à conduire la modernisation villageoise : avec quinze ans de retard, les cadres se sont appropriés des manières et conduites d'évergètes qui, magnifiant leur « amour du village » ¹⁸, affirment et confortent leur position sociale. Illustrant cette éthique d'une mobilisation citadine partageuse des acquis du développement national avec le monde rural, le Président a loti, équipé et doté son village, dont la parure de magnifiques édifices exprime à la fois sa puissance personnelle et l'ampleur des obligations dont il honore son lieu d'origine.

A l'origine des flux d'investissement qui, entre 1950 et 1990, ont permis l'édification de la capitale, le Président fut aussi le concepteur de la cité, ingénieurs, architectes et urbanistes ne faisant que traduire « sa pensée » ¹⁹. Cet arbitrage présidentiel

15. *Ibid.*

16. *Fraternité-Matin*, spécial AN 23, novembre 1983, p. 42.

17. CHALEARD J.-L., DUBRESON A., « Yamoussoukro ou de l'ivoirité d'une mégalomanie », in *Les Cahiers de Fontenay*, n° 69/70, mars 1993, p. 173. Sur la notion d'évergétisme ivoirien, voir les analyses éclairantes de Claudine Vidal, dont nous nous sommes amplement inspirée : VIDAL C., *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala, 1991, chapitre 5 « Puissance, richesse, mécénat », pp. 99-130, (coll. Les Afriques).

18. VIDAL C., *op. cit.*, p. 101.

19. DCGTx, *Yamoussoukro, capitale de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, DCGTx, 1989, 4 p. (Extrait du schéma directeur de développement de Yamoussoukro).

systematique dans les choix urbanistiques a ses revers cependant et derrière la « modernité » apparente des symboles architecturaux qui ponctuent le paysage urbain demeurent bien des insuffisances dont les effets pèsent aujourd'hui sur la gestion municipale. Livrée aux intuitions présidentielles et réalisée sans plan d'ensemble (si un schéma directeur a été confectionné tardivement et *a posteriori*, par la DCGTx²⁰ à Abidjan, la mairie attend, semble-t-il, que lui soient confirmés les lieux et emprises des emplacements réservés aux administrations centrales qu'attend toujours la capitale), l'urbanisation est mal maîtrisée.

Ainsi, en dépit des préoccupations précoces du Président pour la question de l'assainissement (dès 1983 il aurait envisagé d'assécher provisoirement les lacs pour y installer des canalisations de tout-à-l'égout prolongées jusqu'au Bandama²¹), celle-ci se pose aujourd'hui avec acuité. Hormis pour les grandes écoles et les lycées, qui disposent de stations de traitement autonomes et des résidences de bon standing, qui ont des fosses septiques, les lacs intra-urbains servent d'exutoire aux effluents urbains ; même l'hôpital, dont la station d'épuration ne fonctionne plus, y déverse ses eaux usées. Longtemps négligée, la gestion de cette situation très préoccupante revient désormais à la municipalité, mais la conception d'un système d'assainissement et de drainage excède ses possibilités financières, tandis qu'elle ne parvient pas à assurer l'entretien des lacs, dont la pollution organique favorise la prolifération de jacinthes d'eau : ce dernier problème affectant de nombreux plans d'eau dans l'ensemble du pays, la mairie aurait obtenu que le ministère de l'Environnement, de la Construction et de l'Urbanisme prenne à sa charge une partie des coûts de l'assainissement des lacs, pour lequel 32 millions de FCFA auraient été débloqués.

Yamoussoukro, toutefois, ne puise pas seulement son « africanité » de la valeur d'exemple que le Président Houphouët-Boigny lui a conférée. Dès l'origine, les modalités de peuplement de la cité et la relation des habitants à l'autorité fondatrice présentent des particularités.

Bien qu'érigée en chef-lieu de canton par l'administration coloniale dès 1909, la localité n'est, avec ses 8 ha habités, guère plus qu'un bourg urbain au début des années 50, freiné dans sa croissance par la proximité de villes dynamiques comme Toumodi et Bouaké. Pourtant, l'accélération urbanistique est alors fulgurante : aux trois noyaux initiaux, N'gokro, Nzuessi et Dioulakro, rasés et lotis en 1955, sont rapidement

20. Direction et contrôle des grands travaux.

21. *Fraternité-Matin*, 1983, *op. cit.*, p. 46.

adjoints de nouveaux aménagements qui portent le périmètre urbanisé à 1 750 ha en 1973 ²², puis 2 720 ha en 1990. Celui-ci est divisé en vastes parcelles - 1 250 m² dans les quartiers populaires et 2 000 m² dans les quartiers résidentiels - dont beaucoup, semble-t-il, ont été attribuées gracieusement : 60% de la population urbaine occuperaient actuellement des terrains à titre gratuit ²³.

Cette gratuité foncière a des incidences jusque dans les pratiques contemporaines. Ainsi, les habitants d'Assabou furent à l'origine d'un beau désordre. Recherchant une régularisation de leur statut résidentiel, ils s'adressèrent à la mairie ; celle-ci ordonna une enquête sur l'origine des tenures foncières dont les résultats furent ensuite transmis au préfet à qui, en tant que président de la commission d'attribution, revint la responsabilité d'entériner les occupations par une lettre d'attribution officielle ²⁴. Tout aurait pu se dérouler sans incident si la première équipe municipale, soucieuse d'affirmer son autorité et de conforter son assise financière, ne s'était avisée de saisir cette opportunité pour instaurer une « taxer » inédite sur la procédure de régularisation. Outre la colère des habitants, cette tentative provoqua l'ire du Président, à qui l'on prête l'argument suivant : « On ne fait pas payer la terre dans un village » ²⁵.

La capitale demeure pour ses résidents un enclave privée accueillant les « hôtes » du fondateur : autochtones baoulés, pour qui furent construits 120 logements entre 1952 et 1955 dans le quartier Habitat, fonctionnaires, pour qui l'Etat a édifié 750 logements administratifs, et étrangers, en particulier burkinabè, recrutés comme manœuvres agricoles dans les plantations présidentielles. Dans cette ville où « tout est payé par le gouvernement » ²⁶, la frontière entre espace public et espace privé est singulièrement brouillée, toute surface non appropriée par les citoyens relevant, dans les représentations locales, de la propriété présidentielle.

A cette qualité exceptionnelle d'hôtes du Président, les habitants de Yamoussoukro doivent également d'autres curieux privilèges. Ainsi, pour éloigner de la ville tout ce qui témoignait d'une fonction répressive ou inopportune, le tribunal mais aussi la

22. STARY B., *Du village à la capitale : l'émergence de Yamoussoukro à travers la presse et le discours officiel ivoirien*, Paris, Université Paris I, 1985, 288 p., (Mémoire de maîtrise).

23. Entretien à la mairie, le 11 août 1992.

24. Sur la gestion foncière communale : CANEL P., « L'expérience communale de la côte d'Ivoire », in *Annales de la recherche urbaine*, n° 28, octobre 1985, pp. 116-117 ; DUBRESSON A., « Réforme communale et gestion des villes « de l'intérieur » en Côte d'Ivoire », in LE BRIS E., GIANNITRAPANI H. (dirs.), *Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne : actes du colloque international de Ouagadougou, 1er-5 octobre 1990*, Paris, ORSTOM, 1991, pp. 237-248.

25. Propos rapporté par un technicien municipal, le 11 août 1992.

26. Enquête auprès des jardiniers, le 13 août 1992.

perception et l'inspection des contributions directes ont été maintenus à Toumodi. Yamoussoukro, paradis fiscal ? L'image est certes outrancière, mais elle est évocatrice des pratiques issues d'une gratuité systématisée : « Il est patent à l'examen des états de recouvrement des recettes les plus significatives que trop de contribuables réussissent à passer à travers les mailles des filets des agents de la commune »²⁷. Si le Président lui-même s'acquitte scrupuleusement des différentes taxes dues à la municipalité, les citoyens attendent de cette dernière qu'elle confirme le traitement de faveur auquel ils sont accoutumés.

Yamoussoukro est-elle, paradoxalement, une capitale privée des administrations nationales, toujours localisées à Abidjan, mais aussi de certains des attributs d'une ville moyenne ? Pour ériger son village en capitale, le Président a-t-il sacrifié la cité ? A moins qu'il ne s'agisse, après celle imaginée par Nyerere pour Dodoma, d'une nouvelle version africaine du « paradis urbain » : l'une reposait sur un « style simple » mais un parti urbanistique « moderne »²⁸, l'autre cherche dans l'alliance entre des choix architecturaux futuristes et une gestion villageoise les fondements d'une urbanité ivoirienne exaltant des valeurs sociales généralement glorifiées comme étant celles du monde rural traditionnel. Yamoussoukro, qui doit rester « un village écologique idéal » tente de réconcilier la maîtrise des technologies modernes et l'attachement à la terre nourricière²⁹. Le caractère paradoxal de ce projet doit être apprécié à la lumière des nombreuses études qui soulignent les mécanismes de différenciation croissante des sociétés urbaines africaines³⁰. Sans surestimer une coupure ville-campagne dont on sait qu'elle présente des modalités et des degrés très divers, force est d'admettre que cette « urbanité rurale » contrevient aux évolutions généralement constatées. Ce faisant, l'action présidentielle à Yamoussoukro n'a-t-elle pas pour logique de freiner l'émergence d'une « société urbaine », au sens où l'entend Gilles Sautter ?

L'« africanisation de l'espace urbain »³¹ qu'engendrent les multiples réappropriations citadines fut ainsi d'autant plus aisée qu'elle ne rencontrait aucun obstacle institutionnel, trouvant au contraire dans la gestion « villageoise » du chef de l'Etat un encouragement. Ce sont précisément ces comportements et habitudes qui,

27. MINISTERE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire, COMMUNE DE YAMOOUSSOUKRO, *Budget initial de l'exercice 1992*, Yamoussoukro, Commune de Yamoussoukro, 1992, p. 1.

28. JENSEN L., 1988, « Des investissements à l'échelle humaine dans la nouvelle capitale de la Tanzanie », in *Développement mondial*, vol. 1, n° 3, août, pp. 20-24.

29. *Fraternité-Matin*, 1983, *op. cit.*, p. 46.

30. SAUTTER G., 1972, « Les ruraux dans les villes : genèse et différenciation des sociétés urbaines », in *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, Paris, CNRS, pp. 77-89. (Colloques internationaux du CNRS ; 539).

31. CHALEARD J.-L., DUBRESSON A., *op. cit.*, p. 182.

aujourd'hui, contrecarrent les tentatives de modernisation gestionnaire de la municipalité.

II. Le pouvoir municipal face à l'impératif gestionnaire (Sylvy Jaglin)

La réforme communale de 1980 ³² définit les conditions du transfert des compétences aux collectivités territoriales. Celui-ci concerne la gestion des équipements d'enseignement primaire, des installations sanitaires et des infrastructures culturelles et sportives locales ; il s'applique également aux services de proximité (collecte des déchets ménagers, gestion des bornes-fontaines, entretien des espaces verts et des voies classées en 1984 comme relevant de leur compétence). Les municipalités, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, administrées par un conseil municipal élu au suffrage universel, héritent ainsi de responsabilités qui s'avèrent très inégales dans les faits et pour lesquelles elles sont très différemment outillées ³³.

Yamoussoukro présente un exemple extrême de la distorsion entre l'ampleur de la tâche, déterminée par un héritage particulièrement riche, et l'étroitesse de sa base économique, conditionnée par les choix fonctionnels initiaux. Cette contrainte et la contradiction qui en résulte n'échappent pas aux agents municipaux : « la beauté de la ville, c'est pour le Président, mais les frais d'entretien, c'est pour la commune » ³⁴. L'évergétisme urbain a certes permis de doter la localité, mais il abandonne aux nouvelles autorités locales des tâches gestionnaires amplifiées par la décentralisation. Pour être singulière, la commune de Yamoussoukro n'en est pas moins confrontée, comme les autres collectivités territoriales, à cet impératif gestionnaire : « La décentralisation nous impose une obligation de gestion. Certains pataugent, Yamoussoukro avance » ³⁵.

32. Loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale, modifiée par la loi n° 85-578 du 29 juillet 1985 ; loi n° 80-1181 portant régime électoral municipal ; loi n° 81-1129 du 30 décembre 1981, portant régime financier des communes et de la ville d'Abidjan ; loi n° 81-1130 du 30 décembre 1981, portant régime fiscal des communes et de la Ville d'Abidjan ; loi n° 85-582 du 29 juillet 1985 déterminant le régime des transferts de compétence de l'Etat aux communes et à la ville d'Abidjan.

33. Pour un rappel des caractéristiques de la communalisation ivoirienne : AFFOUM G., *L'expérience communale en Côte d'Ivoire*, Paris, Université Paris X-Nanterre, 1991, 103 p., (mémoire de DEA) ; COLLOMB F., CANEL P., « La communalisation ivoirienne : constat d'échec ou pari d'avenir ? », in *Cefel-Info*, n° 18, 1988, spécial Communes franco-ivoiriennes, 1988, pp. 27-32.

34. Entretien à la mairie, le 29 juillet 1992.

35. Entretien avec le directeur des services financiers, le 30 juillet 1992.

A. Les dynamiques de la décentralisation

L'action communale, dictée par le cadre normatif de la loi du 28 octobre 1980 et l'héritage urbanistique, a été conduite dans deux principaux domaines : la gestion du patrimoine municipal et celle des services locaux.

La loi de 1980 confère des droits aux communes en matière d'acquisition de biens et de gestion de patrimoine ³⁶ mais, en ce domaine comme en d'autres, les dispositions réglementaires rendent mal compte de la marge de manœuvre réelle de Yamoussoukro. Contrairement aux autres communes créées en 1978 mais installées seulement en 1981, Yamoussoukro disposait d'un patrimoine propre, notamment le bâtiment de la mairie que le Président fit construire dès 1976, parce qu'il « est un visionnaire » ³⁷, et elle put ainsi épargner d'importants coûts d'installation. A l'inverse, n'ayant jamais accueilli les fêtes tournantes célébrant l'indépendance, elle n'a pas bénéficié des équipements et infrastructures souvent construits par l'Etat à cet effet (bâtiments administratifs, résidence du préfet, grand-marché, hôtel, parfois terrain de football, mais aussi bitumage des voies principales et éclairage public) puis rétrocédés aux municipalités. En revanche, elle revendique la gestion d'une partie du patrimoine immobilier construit par l'Etat et actuellement confié à l'AICI ³⁸, société privée qui en perçoit les loyers : « Pour permettre à la commune de disposer de ressources propres plus sûres et plus stables, il est apparu opportun d'introduire auprès des autorités gouvernementales, à commencer par le chef de l'Etat, une requête à octroyer à la commune de Yamoussoukro la propriété de constructions à usage de logement destiné aux professeurs et autres personnels des grandes écoles » ³⁹.

Outre son entretien, la municipalité assume l'amélioration et l'extension de ce patrimoine : les travaux sont exécutés principalement en régie par les 57 agents communaux affectés à ce service. Selon une priorité analogue à celle que présentent les autres communes ivoiriennes ⁴⁰, les équipements scolaires accaparent une proportion considérable des investissements immobiliers. Ainsi, sur un budget d'investissement total de 60 millions de FCFA en 1992, 24,3 millions ont été consacrés à la construction d'écoles, 8 millions à celle de kiosques de marché, 4 millions ont été affectés à

36. Loi n° 80-1180, *op. cit.*, articles 102 à 111.

37. Entretien avec le secrétaire général de la mairie, le 27 juillet 1992.

38. Agence internationale de commercialisation immobilière, qui gère également le centre commercial Mò Fètai à Yamoussoukro, et dont le PDG est Madame D. Ouattara, femme de l'actuel Premier ministre.

39. MINISTÈRE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire, COMMUNE DE YAMOOUSSOUKRO, *op. cit.*, p. 13.

40. DCGTx, *L'investissement public dans les villes de Côte d'Ivoire entre 1986 et 1990*, Abidjan, DCGTx, 1991, p. 6.

l'aménagement de l'hôtel de ville et 1,5 million à celui de la gare routière. Enfin, à la gestion de ses ressources immobilières, la commune ajoute l'organisation de services urbains (police, état civil, enlèvement des ordures, services funéraires, bibliothèque municipale...).

Pour l'ensemble de ces activités, la mairie dispose de 12 cadres, fonctionnaires d'Etat détachés à titre d'assistance, emploie un millier d'agents permanents régis par le Code du travail et recrute, en fonction de ses besoins, du personnel temporaire. C'est ainsi un volant appréciable d'emplois qui est généré par la municipalité alors que les possibilités d'embauche offertes par d'autres secteurs (salarial agricole, emplois du BTP) sont de plus en plus restreintes.

Gardons-nous toutefois de surévaluer la capacité d'absorption de la commune : en 1992, la masse salariale redistribuée localement (592,6 millions de FCFA avec les charges sociales) représentait plus de la moitié du budget municipal (65,4%) et le document budgétaire faisait une allusion prudente au poids excessif de cette charge résultant, semble-t-il, de recrutements « de proximité » imposés par la famille présidentielle. Au regard des effectifs d'autres mairies comparables, le nombre des agents travaillant pour la commune de Yamoussoukro est en effet élevé et une compression relative est, prudemment, envisagée (tableaux n° 1 et n° 2).

Tableau n° 1
Ventilation des 1034 agents municipaux dans les différents services
Situation au 1^{er} août 1992

Service	Nombre d'agents
Administration générale	25
Cabinet du maire	5
Etat civil	21
Direction financière	53
Propriété communale	57
Recette municipale	9
Police et ordre public	16
Garage municipal	24
Direction technique (cadastre)	48
Voiries et chemins	61
Assainissement	72
Urbanisme et environnement	9
Parcs et jardins	225
Hygiène et Salubrité publique	24
Nettoisement de la voirie et enlèvement des ordures	286
Cimetières	7
Services socio-culturels	5
Foyer féminin	8
Santé publique	1
Terrain de jeux	4
Bibliothèque municipale	2
Théâtre	1
Fanfare et orchestre	67
Transports et communications	3
Réceptions officielles	1

Source : MINISTERE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire,
 COMMUNE DE YAMOOUSSOUKRO, *Budget initial de l'exercice*
 1992, Yamoussoukro, Commune de Yamoussoukro, 1992.

Tableau n° 2
Exemples d'effectifs municipaux ivoiriens

Commune	Nombre total d'agents (réels)	dont agents de l'Etat détachés	Taux d'encadrement (nbre d'agents/ 1000 hab.)
Yamoussoukro	1034 (1/8/91)	12	7,7
Bouaké	845 (1/8/91)	1 (receveur municipal)	2,2
Daloa	249 (1/8/92)	15	1,6
Korhogo	247 (1/7/91)	9	1,9
Man	180 (1/8/91)	12	1,8
San Pedro	212 (18/12/92)	7	2,2

Sources : budgets initiaux des différentes communes (1992 ou 1993).

A ces emplois directs ⁴¹, qui correspondent majoritairement à des tâches d'exécution requérant peu de qualification (525 manœuvres, 24 gardiens, 4 plantons...), il faudrait ajouter ceux qu'engendre la commande publique locale auprès des artisans et entreprises de la place. Ainsi, après plusieurs échecs, la municipalité explore les possibilités d'une meilleure complémentarité entre les travaux en régie et le recours aux opérateurs économiques locaux. Une décevante expérience de constructions d'écoles fut en effet abandonnée au bout de cinq ans : sur les dix entreprises sélectionnées, cinq seulement donnèrent satisfaction. Par ailleurs, les contrats d'entretien passés avec trois sociétés spécialisées respectivement pour la climatisation, la sonorisation et les sols ont été résiliés en 1992 en raison de leurs coûts trop élevés ; seuls les contrats de maintenance des installations informatiques (à un prix d'« ami » de 2 à 3 millions de FCFA/an) et téléphoniques (2,7 millions de FCFA/an) ont été conservés. En revanche, le garage municipal n'ayant ni les compétences ni le matériel nécessaires à l'entretien et la réparation des circuits électroniques du véhicule de service du maire (une Renault 21), celui-ci est régulièrement confié à un établissement privé plus performant. Enfin, la mairie a établi des relations avec un circuit de fournisseurs (173 établissements locaux et nationaux en 1992) et une imprimerie industrielle qui lui procure fiches, cartes et autres documents de gestion.

41. Selon certaines sources, les 136 communes ivoiriennes auraient engendré plus de 13 000 emplois directs et plus de 8 300 emplois indirects en 1987 : MINISTERE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire, *L'opération de communalisation. Bilan intermédiaire au titre des années 1986 et 1987*, Abidjan, ministère de l'Intérieur, 1988, tome 1, p. 124.

S'il demeure difficile d'apprécier la teneur réelle de ce tissu de relations et les incidences sur le dynamisme économique local, le rôle municipal de catalyseur du développement est d'autant plus important que la commande présidentielle s'est considérablement affaiblie depuis la fin des grands chantiers, que l'Etat lui-même n'est plus guère en mesure d'assurer le relais et que l'anémie croissante de la cité incite au départ certains des acteurs économiques qui profitèrent opportunément de l'embellie des années 70 et 80. Création d'emplois, directs et induits, redistribution d'une masse salariale notable, effet d'entraînement sur l'artisanat et le tâcheronnage, accueil de cadres dont l'insertion n'est plus garantie dans l'administration centrale... autant d'indicateurs tangibles de la consolidation du fait communal et de son ancrage progressif dans un « terreau » local. Reste que la municipalité doit encore faire la preuve de sa capacité à assumer les synergies, cruciales pour dynamiser durablement le développement urbain.

De fait, les tâches accomplies ne peuvent masquer le difficile exercice d'équilibriste qu'impose la distorsion flagrante entre la modestie des moyens et l'exigence d'entretien requis par la qualité de l'héritage urbanistique d'une part, l'impérieuse nécessité d'adapter les équipements et infrastructures à une population qui pourrait souvent attendre beaucoup mieux d'un cadre urbain aussi prestigieux d'autre part. Certes Yamoussoukro détient la 6^{ème} position dans la hiérarchie des indicateurs de « développement urbain » appliquée aux villes ivoiriennes mais, appréciée à l'aune des principaux ratios d'équipements publics, elle enregistre un net déclassement (56^{ème} rang pour le nombre de lits d'hôpital/1 000 hab., 17^{ème} rang pour le nombre d'abonnés à l'électricité/1 000 hab....), en dépit des quelque 134 milliards de FCFA investis par les pouvoirs publics entre 1971 et 1982 ⁴².

Les municipalités disposent de trois supports financiers d'inégale importance : les impôts d'Etat perçus par les services déconcentrés dont un pourcentage est restitué aux communes (grandes patentes ⁴³, contributions foncières, licences et mainmortes), les taxes locales et la subvention de l'Etat accordée sous forme d'une dotation globale de fonctionnement (DGF). Calculée en fonction de la taille démographique des localités, celle-ci demeure partout primordiale, avoisinant 50% des ressources globales des communes de l'intérieur, mais elle est menacée par l'appauvrissement des finances

42. CHALEARD J.-L., DUBRESSON A., *op. cit.*, p. 180.

43. Les grandes patentes sont prélevées sur toutes les entreprises dont le CA annuel est égal ou supérieur à 2 millions de FCFA ; collectées par les services de l'Etat, elles sont normalement reversées à la municipalité au taux actuel de 35%. Les petites patentes, ou taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, collectées directement par la municipalité, s'appliquent aux établissements ayant un CA inférieur à 2 millions de FCFA. Les modalités de calcul des CA demeurent toutefois souvent approximatives (évaluation par les collecteurs ou les percepteurs).

publiques ⁴⁴ : de 9,226 milliards de FCFA en 1987, elle n'est plus que de 6,440 milliards de FCFA en 1990 pour l'ensemble des 136 municipalités. Elle représentait 66% du budget municipal de Yamoussoukro en 1992 (602,2 millions de FCFA sur 906,4 millions de FCFA) et la diminution de son montant était alors la première cause de la rétraction sensible du budget municipal (928,4 millions de FCFA en 1991, plus de 1 milliard les années précédentes), tandis que les recettes propres de la commune demeuraient constantes (environ 304,2 millions de FCFA). Cette évolution est conforme à celle qui caractérise l'ensemble des collectivités décentralisées à la fin des années 80 ⁴⁵.

De ce budget yamoussoukrois, 60 millions seulement (6,6%) ont été réservés à l'investissement en 1992 : l'objectif, qui est d'atteindre 10% en 1993, demeure très modeste, les autres grandes villes ayant de bien meilleures performances dans ce domaine, avec un montant d'investissements compris entre 20 et 25% du budget (tableau n° 3). Si l'autorisation d'emprunter a été accordée aux communes ivoiriennes en 1989 via le FPCL ⁴⁶, les édiles de Yamoussoukro n'envisagent pas d'y recourir à cours terme, l'indigence de leurs recettes propres ne permettant pas de prévoir sereinement un remboursement ⁴⁷.

En attribuant à Yamoussoukro une dotation de fonctionnement d'un montant exceptionnel ⁴⁸, le pouvoir d'Etat a tenu compte de sa spécificité de capitale et de « Village présidentiel », de l'ampleur de l'héritage et des charges récurrentes qui en résultent. Néanmoins, la modicité des dépenses d'investissement, ainsi que le poids de la masse salariale dans le budget indiquent que cette aide, progressivement amputée par la décrue actuelle des financements publics, suffit à peine à contrebalancer les charges considérables liées à la gestion quotidienne d'un tel espace urbain. L'épuisement relatif de l'évergétisme présidentiel, combiné au désengagement étatique issu de la communalisation, rebondit ainsi sur la mairie, contrainte de mobiliser sur son territoire une part croissante des ressources.

44. Sur les modalités du calcul et du versement de la DGF : COMOÉ A., *L'autonomie financière des communes en Côte d'Ivoire*, Caen, Université de Caen (UER de droit), 1987, pp. 97-104, (Thèse de doctorat).

45. MINISTÈRE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire, *op. cit.*, pp. 93-96.

46. Fonds financé à 71% par la Banque mondiale et à 29% par l'Etat ivoirien, et conçu pour financer en priorité des projets d'équipements communaux rémunérateurs (marchés, gares routières...) d'un montant de 10 à 190 millions de FCFA. Sur la situation antérieure à 1989 et les difficultés de l'emprunt communal : COMOÉ A., *op. cit.*, pp. 117-126.

47. Entretien avec le secrétaire général de la mairie, le 28 juillet 1992.

48. Elle n'excédait pas 20% du budget des autres grandes villes au début des années 90.

Tableau n° 3
Eléments de comparaison des budgets communaux de quelques grandes villes ivoiriennes
(budgets prévisionnels 1992 ou 1993)

Commune (année du budget prévisionnel)	Population			Montant total du budget prévisionnel	Part de l'investissement		Aide de l'Etat	
	Recensement 1988	Tx de croiss. estimé (%/an)	Estimation 1991	(en milliers de FCFA)	Montant (en milliers de FCFA)	%	Montant (en milliers de FCFA)	%
Yamoussoukro (1992)	107 000	7,68	133 594	906 419	60 000	6,6	602 214	66,4
Bouaké (1992)	332 999	5,15	387 195	1 710 000	400 000	23,4	114 574	6,7
Daloa (1993)	122 933	5,54	144 534	450 000	91 000	20,2	19 721	4,4
Korhogo (1992)	109 655	6,62	132 906	335 266	68 000	20,3	62 213	18,6
Man (1992)	88 294	4,42	100 529	235 926	47 185	20,0	22 228	9,4
San Pedro (1993)	70 601	7,49	87 677	379 830	94 958	25,0	65 851	17,3

Sources : d'après les budgets initiaux des différentes communes (1992 ou 1993).

B. Des ressorts communaux diversement appréciés

Pour consolider son assiette fiscale propre et financer une politique d'aménagement, la municipalité dispose d'une base économique étroite dont la plupart des éléments, quand ils subsistent encore, enregistrent une régression de leurs résultats. Pour les uns, il s'agit d'une spirale de crise, pour d'autres la rente de situation géographique pourrait permettre un relatif rétablissement.

Les premiers remarquent qu'avec les grands chantiers s'achève une période de fort dynamisme économique et démographique, animé par les migrations de travail : après les plantations présidentielles ⁴⁹, ouvertes en 1965, cédées à l'Etat ivoirien en 1977 puis fermées en 1986, les entreprises de BTP ont débauché et de nombreux petits établissements de sous-traitance végètent. Selon divers témoignages, la ville se serait « dépeuplée » à la fin des années 80.

K. K. et N. B., tous deux jardiniers burkinabè, ont connu les différents moments de cette histoire. Arrivé en 1970, le premier, Samogo originaire de la province du Sourou, a d'abord été manœuvre agricole dans les plantations d'avocats et d'ananas du Président. « Compressé » en 1987, il a alors loué un champ de brousse à quelques kilomètres de Yamoussoukro pour y cultiver de l'igname, du manioc et du maïs ; mais à 20 000 FCFA/an, le loyer de la terre est désormais trop élevé pour lui. Entre temps, un ami rentré au Burkina Faso en 1985 lui a cédé son jardin sur les rives du lac de la Présidence : de ressource complémentaire, l'activité de maraîchage est devenue sa principale occupation.

Le second, Bissa de la province de Garango, fut embauché comme ferrailleur par la SONITRA en 1977 sur un des chantiers de l'hôtel Le Président. Par la suite il devint ponceur de marbre dans une entreprise italienne travaillant à la Fondation Houphouët-Boigny puis à la Basilique. Celle-ci l'a licencié en 1989, aussi N. Bancé, qui cultivait un lopin potager à « la descente », est-il devenu jardinier « à temps plein » dans le quartier Dioulakro.

Quoique de manière schématique, ces trajectoires individuelles évoquent quelques-unes des étapes du développement de Yamoussoukro et singularisent la « crise » de la

49. Le Président fut longtemps le premier employeur de la ville (1 300 salariés agricoles en 1973, soit plus que les fonctionnaires et salariés des sociétés d'Etat : 1 150) : GRENIER F., *op. cit.*, p. 75.

fin des années 80, qu'illustre le parcours de maints migrants. Le dépérissement économique relatif qui en résulte et que révèle aussi la fermeture de plusieurs grands établissements commerciaux, libanais notamment, menace directement la municipalité, ainsi privée d'importants contribuables.

Les partisans du second point de vue insistent au contraire sur les atouts que détient Yamoussoukro. Si les attributs d'une capitale lui font toujours défaut, ses activités urbaines la distinguent d'une banale cité de province : la fonction scolaire recèle un important potentiel de croissance et le tourisme de congrès est amené à progresser. Pourtant, ni le modernisme réussi des grandes écoles ni le luxe prestigieux des équipements touristiques n'instruisent autant qu'une sortie nocturne, au milieu du trafic intense de la gare routière, sur l'enjeu le plus significatif et le plus prometteur à l'échelle de la ville : Yamoussoukro est devenue en quelques années un carrefour routier majeur du pays. Rien dans l'urbanisme et l'organisation de la cité n'a été prévu pour accueillir, stimuler ou simplement accompagner cette fonction : le marché n'est même pas d'ampleur suffisante pour la clientèle locale et il ferme à 17h, la gare routière n'est qu'un fouillis d'étals temporaires, promptement dressés le soir, hâtivement escamotés le matin. Il est difficile aussi d'imaginer que la localisation du barrage de Kossou, dont l'immense retenue d'eau gêne Bouaké dans ses relations avec d'autres cités marchandes (Daloa, Man, Odienné) ait ainsi intentionnellement favorisé Yamoussoukro. Pourtant, au centre d'une étoile routière très fréquentée, cette dernière capte une part notable du trafic de transit. A cette rente de situation sont venues s'ajouter récemment des conditions nouvelles. D'une part la spectaculaire régression du trafic ferroviaire et la dissolution de la RAN favorisent l'essor du transport routier en Côte d'Ivoire, tant pour les marchandises que pour les voyageurs attirés par le confort et les tarifs compétitifs d'une multitudes de compagnies d'autobus. D'autre part, l'insécurité nocturne sur les routes incite les transporteurs à multiplier les haltes urbaines : admirablement placée pour accueillir camionneurs et voyageurs partis en fin d'après-midi de l'agglomération abidjanaise, Yamoussoukro offre à une foule cosmopolite, entre 23h et 5h, restaurants de plein-air, bars, brochettes et musique tandis que s'échangent marchandises et informations. Ainsi naît la ville... presque à la dérobée, autour des restaurants, garages, ateliers de mécaniques que les autorités urbaines mettent tant d'acharnement à traquer parce qu'elles déparent et gênent le nettoyage !

S'il y a divergence sur les interprétations, du moins le constat d'un affaiblissement de la dynamique économique antérieure est-il consensuel : de l'étude de l'évolution du

nombre d'établissements par classe de chiffres d'affaires et du déclin des résultats de la plupart de ceux qui figurent au registre des grandes patentes, ressort le caractère involutif des activités économiques urbaines.

III. Deux mesures de l'étiollement économique (Alain Dubresson)

A. Patentes et fichier des contribuables municipaux : un appareil économique anémié

Capitale symbolique matérialisant avec éclat, par sa démesure et son faste urbanistiques, des conversions progressives de capital politique et financier réalisées par F. Houphouët-Boigny, Yamoussoukro n'a rien d'une métropole économique. Conformément aux directives présidentielles, aucun des grands investissements industriels des années 70, celles de la régionalisation volontariste de l'appareil manufacturier textile et agro-alimentaire, n'y a été effectué ; les rares usines du département sont situées hors des limites communales d'une agglomération « villageoise » idéale, ainsi préservée de la pollution et des nuisances (peut-être même d'un salariat ouvrier revendicatif) à l'exception de la Fruitière du Bandama (unité de transformation de jus d'ananas en boisson pétillante « champagnisée », créée par l'actuel maire, dont le fonctionnement est remis en question par les difficultés d'approvisionnement consécutives à la fermeture des plantations présidentielles) et d'une unité de décorticage de riz.

Les principales caractéristiques de l'armature économique locale peuvent être identifiées grâce à deux sources sans doute incomplètes mais rendues de plus en plus crédibles par des inventaires désormais systématiques liés aux urgences fiscales, étatique et municipale. La première, l'état-navette annuel des patentes et licences, consulté à l'inspection des impôts (Toumodi), recense tous les établissements dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à 2 millions de FCFA ; la seconde, la liste des contribuables effectifs de la municipalité (rappelons que le fichier de ces contribuables a été informatisé grâce à l'intervention d'une entreprise locale fondée par un enseignant de l'INSET), permet de saisir le nombre d'établissements réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions de FCFA.

En 1992, 1 241 établissements composaient la liste établie par les services financiers de la municipalité. Compte tenu des états-navettes disponibles et consultables à l'inspection des impôts de Toumodi, nous n'avons pas connaissance des données

postérieures à l'année fiscale 1989-1990, durant laquelle 150 établissements en activité avaient été inventoriés. Jauger succinctement l'ensemble de ce dispositif par rapport à l'impératif gestionnaire municipal suppose que soit restituée son évolution et précisée sa composition.

Pour le très court terme, moins de cinq ans, seule est utilisable la série d'états-navettes des grandes patentes et licences. Entre 1986 et 1990, le nombre d'établissements n'a guère varié : 151 en 1986-87, 150 en 1987-88, 143 en 1988-89 et 150 en 1989-90. Cette stagnation globale est accompagnée d'indicateurs d'une tendance régressive. Sur les états-navettes figurent en effet toutes les « disparitions » comptables enregistrées d'une année sur l'autre : les établissements « éliminés » correspondent soit à des fermetures, soit à des changements de classes de patentes, plus rarement à des exemptions temporaires. L'examen du tableau restituant l'évolution de la distribution des unités par classes de patentes (composées selon les chiffres d'affaires d'après lesquels sont calculés les droits fixes et proportionnels pour la partie A) suggère que la plupart des changements sont en fait des déclassements, ce que confirme la nette régression observée pour les établissements commerciaux, dont l'importance est considérable puisqu'ils représentaient 65 des 150 unités recensées en 1989-1990 (43,3%).

Tableau n° 4
Evolution des établissements par classes
de grandes patentes (1986-1990)

Années comptables	Classes de patentes							
	Tableau A					Tableau B		
	H*	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	I	II	III
89-90	7	20	24	69	1	10	11	8
88-89	12	15	21	66	2	9	11	7
87-88	10	21	21	71	2	7	9	9
86-87	8	17	18	79	2	9	10	8

* : hors classe (CA de 100 à 1 000 millions de FCFA).

Tableau n° 5
Evolution des classes de patentes des établissements
de commerce (1986-1990)

C. A. (millions de FCFA)	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90
+ de 1 000	1	1	1	1
500 à 1 000	0	0	1	1
100 à 500	7	7	9	5
20 à 100	14	16	13	17
5 à 20	11	16	15	14
2 à 5	47	40	33	30
TOTAL	80	80	72	68

Sources : d'après les états-navettes des patentes 1986 à 1990, inspection des impôts de Toumodi.

La diminution ou l'augmentation du nombre d'établissements n'ont certes pas valeur d'explication : la première peut tout aussi bien traduire une concentration prononcée dans un marché en expansion qu'une récession généralisée ; la seconde peut illustrer un accroissement du volume des ventes de chaque unité comme une atomisation régressive dans un marché en crise. Nous ne disposons pas des comptes d'exploitation et de résultats, mais quelques disparitions spectaculaires de succursales d'importantes sociétés distributrices (CFCI, qui règne sur le marché du pagne ⁵⁰, ancienne Chaîne Avion par exemple), le retrait ou le déclassement d'entreprises libanaises (qui constituent 40% des 149 cas cumulés enregistrés entre 1986 et 1990) et françaises, la fermeture de la totalité des magasins du centre commercial Mô Fêtai, les propos tenus par les principaux gérants d'établissements commerciaux constituent autant d'indicateurs d'une forte rétraction du marché local.

Sur un plus long terme, une quinzaine d'années, est-il possible d'esquisser une comparaison avec les résultats du recensement général des activités en milieu urbain (dit enquête-Château) réalisé en 1976 ⁵¹ ? Ce recensement visait l'exhaustivité et distinguait d'une part les activités dites sédentaires, caractérisées par « la permanence de leur implantation en un lieu précis (...) matérialisé par un local aménagé », d'autre part les activités dites non sédentaires qui « tout en pouvant être permanentes dans le temps,

50. Sur cette question, BOHOUN B., CONTAMIN B., KOUASSY O., *Le marché du pagne imprimé en Côte d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam, 1993, 24 p., dact.

51. *Recensement général des activités en milieu urbain, tome III*, Abidjan, Ministère du Plan, direction des études de développement, juin 1977.

ne s'exercent pas à un endroit fixe et aménagé »⁵². Les activités non sédentaires n'ont été recensées que pour les individus payant une patente ou une taxe de place, ce qui en restreint évidemment le nombre. En 1976, 509 établissements sédentaires et 1 155 points d'activités non sédentaires étaient inventoriés à Yamoussoukro, soit 14,5 établissements sédentaires pour 1 000 habitants (la moyenne pour les villes de 30 000 à 100 000 habitants était alors de 15,9 et Yamoussoukro apparaissait mieux pourvue que Korhogo, Divo et Dimbokro). Au total, toutes activités confondues (1 664), le ratio atteignait 47,5 points d'activité pour 1 000 habitants. En 1992, 1 241 artisans et petits commerçants payaient les taxes et divers droits municipaux ; en estimant que le nombre d'établissements assujettis aux grandes patentes était le même qu'en 1990, ce que nous ne pouvons affirmer, il y avait 1 391 points d'activité dans la capitale. Comment les comparer à la situation de 1976 ? On pourrait considérer que tous les établissements saisis en 1976 (1 664) et en 1992 (1 241) constituent une solide base de comparaison, puisque tous étaient identifiés par leur assise physique ou fiscalisés ; la diminution observée pourrait alors traduire une régression de l'activité générale, d'autant que la sous-estimation des activités de rue ou de cour, en 1976, est sans doute beaucoup plus importante que celle de 1992, que la maîtrise fiscale a progressé et que la population est passée de 35 000 à 107 000 habitants de 1975 à 1988. En réalité, si peu d'établissements semblent aujourd'hui échapper à la double vigilance des agents municipaux et de l'inspection des impôts (ce qui ne signifie pas pour autant que tous les individus recensés payent droits, taxes et redevances !), ce n'était pas le cas en 1976, de sorte que les deux dénombrements ne sont pas réellement comparables. De plus, l'évolution du nombre de citoyens est ignorée depuis le recensement de 1988 dont les résultats sont d'ailleurs discutables, à Yamoussoukro comme ailleurs ; il est fort possible qu'après l'achèvement du dernier grand chantier, celui de la Basilique, la ville compte moins de 100 000 habitants, ainsi que le pensent de nombreux interlocuteurs. Dans de telles conditions d'élasticité démographique, il est vain de calculer des ratios avec des données de surcroît disparates. Il reste que les sources disponibles, loin d'attester la vitalité économique de la cité, en soulignent plutôt l'atonie, voire le déclin : nulle activité d'envergure n'a en effet relayé le cycle des chantiers dont la fin, conjuguée à l'absence des grandes administrations nationales qui ne seront pas transférées sur le court ni même le moyen terme (et qui ne le seront peut-être pas du tout, la question n'étant plus officiellement évoquée), pèse lourdement sur l'évolution du marché local.

52. *Idem*, manuel d'instruction aux enquêteurs, p. 5

Tableau n° 6
Artisanat et petit commerce à Yamoussoukro (1992)

PRODUCTION		SERVICES	
Agro-alimentaire		Réparation	
moulins	18	mécaniciens auto.	11
pâtissier	1	électriciens auto.	4
Textile et cuir		réparateurs	28
cordonniers	2	vulcanisateurs	27
tailleurs 2000	90	frigoristes	1
tailleurs 4000	4	Restauration-hôtellerie	
tapissiers	3	buvettes	35
couturiers 2000	19	maquis	10
couturiers 4000	6	restaurants 1000	27
Travail du bois		restaurants 4000	1
menuisiers 2000	16	hôteliers	2
menuisiers 4000	4	Services personnels	
Travail des métaux		blanchisseurs	2
bijoutiers	6	coiffeurs	5
ferrailleurs	2	salons de coiffure	17
tôliers-mécaniciens	1	pressings	3
soudeurs 2000	3	photographes	25
Divers	1	laboratoires photo.	1
TOTAL	176	relieurs	1
		laveurs d'auto.	4
		TOTAL	58

COMMERCE

Commerce général et alimentaire	
comm. détaillants	664
comm. frigoristes	11
dépôts 3000	4
kiosques marché 3000	32
kiosques marché 5000	112
kiosques à café	24
tabliers	1
vente de glace	1
Commerce spécialisé	
cas spéciaux	1
ciné-vidéo	3
disquaires	5
cassettes-vidéo	1
dépôts de bois-charpente	1
dépôts charbon de bois	1
TOTAL	861

La municipalité ne peut donc, pour le moment, accroître ses recettes qu'en affinant son dispositif fiscal dans un contexte défavorable de disparitions, au mieux de difficile maintien de la plupart des unités existantes. En outre, la composition de l'appareil économique est fortement marquée par la fonction de distribution et l'assise productive demeure faible. Le commerce rassemble 68 des 150 établissements assujettis aux grandes patentes (45,4%), les services en regroupent 65 (43,3%) et seuls 17 établissements (11,3%) ont une activité de production. Le poids relatif du commerce est encore plus élevé parmi les établissements acquittant les taxes et droits municipaux : sur les 1 241 unités, 861 (67,1%) sont tenues par des commerçants, 204 (19%) par des artisans de services, 176 (14,1%) par des artisans de production. Le rendement fiscal d'un établissement de commerce n'est certes pas toujours inférieur à celui d'un atelier artisanal : la redevance annuelle d'un grossiste est la même que celle d'un menuisier dit « 4 000 » (redevance mensuelle), d'un couturier ou d'un ferrailleur, soit 48 000 FCFA, et certains kiosques du marché doivent fournir 60 000 FCFA/an, 3,3 fois plus qu'un exploitant de moulin, 1,25 fois plus qu'un soudeur. C'est moins le gisement fiscal qui est en cause que la possibilité de favoriser des synergies entre les établissements, articulations peut-être modestes mais que pourrait susciter ou renforcer la municipalité en multipliant les relations de sous-traitance complémentaires, voire en élaborant une politique incitative de développement local.

B. Un analyseur du tissu économique : les migrants burkinabè

Liée à la montée en puissance des planteurs autochtones et à l'épanouissement de l'arboriculture marchande, aux liens tissés entre F. Houphouët-Boigny et le Mogho Naba lors des luttes engagées, dans les années 40, pour le contrôle de la main-d'œuvre allogène avec la création du Syndicat agricole africain, peut-être à l'histoire personnelle du Président, sans nul doute à l'ouverture, en 1965, de ses grandes plantations à proximité du village natal (1 200 ha. à l'est, dans la savane de Kpangbassou, 1 300 ha. à l'Ouest dans un bas-fond, 500 ha. à Toumbokro en direction de Kossou) ⁵³ et aux multiples chantiers de travaux publics, la présence des Burkinabè à Yamoussoukro est ancienne et continue. Les ressortissants de l'ex-Haute-Volta constituent la première des communautés étrangères résidant en ville, 12 947 personnes selon le RGPH 1988, soit 41,2% des non Ivoiriens et 12,1% de la population totale de la cité. Les résultats publiés du RGPH ne permettent pas de distinguer, au sein des grands groupes culturels

53. GRENIER F., *op. cit.*, p. 79.

ivoiriens, le poids relatif de chaque entité ethnique, mais les Burkinabè recensés ⁵⁴ viennent au troisième rang après les ensembles « akan » et « mandé du nord », comme en 1970, année où ils représentaient 37,9% des étrangers.

Cette relative importance et surtout les liens étroits avec des composantes essentielles du marché de l'emploi urbain, y compris dans ses dimensions agricoles (rappelons qu'en 1970, les 1 300 salariés des plantations présidentielles et les 500 planteurs habitant la ville constituaient, ensemble, 44% des emplois masculins ⁵⁵), font de la communauté burkinabè, plus cheillée que d'autres à l'entreprise agricole locale du Président, peut-être plus présente sur les grands chantiers de construction, un bon analyseur des rythmes économiques de la capitale politique et administrative.

Conduite en trois semaines sur 50 individus rencontrés, pour la plupart, de manière aléatoire ⁵⁶, qui ont accepté les enquêtes par questionnaire et, pour certains, de participer à des entretiens plus libres, la collecte de données ne visait évidemment pas la représentativité statistique ⁵⁷, laquelle demeure du ressort de la grande enquête migrations coordonnée par le CERPOD à l'échelle de plusieurs pays ouest-africains, mais dont le volet ivoirien ⁵⁸ a connu d'importants retards de calendrier, les travaux de terrain n'ayant débuté qu'en juin 1993. L'objectif principal, qui n'était pas de mesurer les différentes catégories, consistait surtout à repérer des types de parcours et de comportements économiques et à déceler en quoi les mobilités géographiques et professionnelles ainsi dévoilées pouvaient être révélatrices des fluctuations de l'assise économique de la cité.

Pour ce faire, ont été mis en relation les dates d'arrivée en ville, l'âge à l'arrivée, les activités exercées et le statut de travail ; pour les artisans et commerçants (15 tailleurs-couturiers, 7 menuisiers, 5 réparateurs de radio-télévision, 3 réparateurs de cycles et/ou de motos, 2 peintres, 1 ferrailleur, 1 vendeur de pièces de motos), l'enquête a également porté sur les résultats nets de l'activité ; pour les autres, salariés en activité (8 ouvriers boulangers, 1 gardien) ou anciens salariés (6 conducteurs d'engins, 1 manœuvre des anciennes plantations présidentielles) vivant pour la plupart de contrats temporaires,

54. Sans insister sur les conditions du recensement, soulignons néanmoins que l'identification des « étrangers » demeure difficile et que la carte de séjour n'existait pas encore lors des opérations de dénombrement.

55. GRENIER F., *op. cit.*, p. 75.

56. A la notable exception des tailleurs-couturiers, remarquablement organisés en une association très active qui facilita les rencontres avec certains de ses membres.

57. Sur le problème de la modélisation micro-macro, voir en particulier COURGEAU D., LELIEVRE E., *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED, 1989.

58. Voir ZANOÛ B., "Présentation de l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation", in *Chroniques du Sud*, 1993, n° 10, pp. 142-144 (Abidjan 1903-1993; recherches et projets).

voire d'activité agricole, on a tenté d'évaluer, avec le plus grand nombre de recoupements possibles, les ressources monétaires.

Le croisement des données concernant les activités lors de l'arrivée et les parcours professionnels intra-urbains ultérieurs révèle trois grands types de filières d'insertion en ville : directes (parcours dans la même branche), indirectes avec passage par les chantiers de travaux publics ou les plantations présidentielles, indirectes sans ce passage.

La première filière (28 individus, dont un natif de la ville) regroupe la quasi totalité des tailleurs-couturiers et des ouvriers boulangers ainsi que quelques artisans de production et de services. Compte tenu des statuts initiaux lors de l'arrivée, elle peut être plus finement décomposée en 4 types : l'entrée directe en tant que patron (7 cas ; on notera alors que les migrants créent les établissements et l'emploi, ce qui est trop souvent oublié dans l'analyse classique des rapports entre migration et emploi urbain) ; l'entrée en tant qu'apprenti et le passage ultérieur au statut de patron (12 cas) ; l'entrée comme salarié et l'accession au petit patronat (2 cas) ; l'entrée comme ouvrier, avec dans un seul cas un passage préalable par l'apprentissage 6 cas). Quels que soient leurs statuts à l'arrivée, un trait commun caractérise les artisans actuels et les différencie des salariés de la boulangerie : outre leur jeunesse à l'arrivée en ville (l'âge moyen à l'arrivée est de 17,5 ans pour ceux qui étaient apprentis, de 24,2 ans pour ceux qui se sont installés comme patrons), la plupart d'entre-eux sont arrivés à Yamoussoukro dans la décennie 70 (la durée moyenne d'ancienneté dans la ville est de 9,7 ans) lors de l'intensification des grands travaux urbanistiques (voir annexes) et surtout de l'accélération fulgurante de la croissance démographique, la ville étant passée de 8 000 habitants en 1965 à 10 832 habitants en 1970, puis à 37 000 en 1975 et 70 997 en 1980⁵⁹. Sauf dans un cas, celui d'un réparateur de cycles d'ailleurs arrivé tardivement, en 1989, aucun artisan n'évoque la recherche d'un marché porteur comme facteur d'installation en ville, la quasi totalité justifiant leur présence à Yamoussoukro par celle d'un « parent ». Néanmoins, deux observations corroborent l'idée d'une nette synergie entre accroissement rapide de population, importante redistribution du revenu et attractivité de la cité pour des migrants en quête de numéraire. D'abord, les nouveaux arrivants créant une entreprise font tous état d'une période faste, durant laquelle les commandes étaient plus soutenues et les embauches d'apprentis nécessaires. Certes, il faut toujours être prudent quant aux discours sur les « âges d'or » aujourd'hui disparus et

59. Sources : RGP 1975 et recensements administratifs de 1970 et 1980.

les nostalgies sont souvent trompeuses. Force est toutefois de constater que les artisans en question ont joué un rôle non négligeable dans le lancement d'anciens apprentis et de salariés, devenus à leur tour patrons, à Yamoussoukro, grâce à des prêts ou des dons en machines et outillage provenant de leur employeur. On voit mal ces derniers consentir de tels efforts et surtout favoriser l'essaimage des ateliers, donc la concurrence, dans un marché sans expansion. Par ailleurs, les anciens apprentis et salariés devenus patrons ont, pour beaucoup, complété l'aide reçue par de l'épargne personnelle : même à un niveau modeste, il leur a bien fallu accumuler des ressources pour lancer leur atelier et quelquefois l'agrandir.

La deuxième filière (20 individus) regroupe des migrants dont les itinéraires intra-urbains sont un peu plus complexes. Composé d'hommes plus anciens dans la ville (17,1 ans d'ancienneté moyenne), arrivés surtout dans les décennies 60 et 70, à un âge plus avancé (26,4 ans en moyenne), ce groupe est majoritairement constitué d'anciens salariés permanents ou temporaires des entreprises de BTP (11 cas), particulièrement de la SONITRA. S'y adjoignent des migrants qui ont travaillé dans ces entreprises après avoir exercé divers apprentissages (mécanique, menuiserie, conduite d'engins de chantier : 5 cas) et ceux qui ont été salariés agricoles dans les plantations présidentielles (manœuvres) ou employés par des sociétés d'Etat comme la SODERIZ (chauffeurs), 4 cas au total. En quasi totalité, les dates d'arrivée sont clairement corrélées à celles de l'ouverture des grands chantiers sur lesquels a travaillé une main-d'œuvre déjà liée aux entreprises de BTP : tous les itinéraires géographiques et professionnels antérieurs montrent une intense mobilité des hommes liée à la multiplication des chantiers routiers et à la mise en valeur du sud-ouest forestier (construction du port et de la ville de San-Pedro).

La troisième filière est la plus réduite : deux migrants seulement ont modifié leur itinéraire professionnel depuis leur arrivée à Yamoussoukro sans passer par les chantiers de travaux publics. L'un, apprenti menuisier, a saisi une opportunité familiale pour apprendre le métier de boulanger et intégrer un statut salarial, l'autre, d'abord installé comme commerçant, a connu des déboires et s'est reconverti en réparateur de postes de radio et de télévision.

Avoir identifié trois filières, qui ne sont nullement exclusives d'autres modalités d'insertion en ville non décelées par l'enquête, a certes l'intérêt de souligner les relations étroites, somme toute attendues, entre dates d'arrivée, rythmes constructifs et croissance démographique, mais ne suffit toutefois pas pour jauger les situations actuelles et

surtout l'état des disponibilités monétaires des ménages (une partie seulement est ici à peu près saisie et l'on sait que les entrées monétaires sont multiples, les revenus des hommes, des femmes et parfois des enfants étant le plus souvent gérés séparément, les distinctions entre unités d'accumulation, unités de dépenses et unités de décision de dépenses étant par ailleurs nombreuses) c'est-à-dire le potentiel sur lequel la municipalité pourrait s'appuyer pour asseoir ses ressources et programmer ses investissements. Les données recueillies sur les revenus nets dégagés par l'activité ont donc été comparées à la taille des unités de résidence et aux dépenses nécessaires à la simple reproduction domestique (charge logement, comprenant loyer, eau, électricité, achats alimentaires, dépenses de santé), sans prendre en compte les diverses cotisations et les frais de déplacement dont on sait toutefois l'importance sociale. De la confrontation des données surgissent des cas de figure très inégalement répartis : 13 individus ont des revenus qui leur permettent, sinon largement du moins assez aisément, de faire face et de dégager des ressources ; 14 ont un revenu couvrant à peine les charges évoquées ; 23 autres sont en grande difficulté et survivent péniblement. Chaque cas sera illustré par quelques exemples particuliers choisis parmi les parcours professionnels et les situations identifiés.

Le premier groupe est composé de quelques entrepreneurs de type PME, encore peu touchés par le recul inégal mais généralisé de l'activité urbaine (peut-être en sont-ils d'ailleurs des bénéficiaires compte tenu de l'élimination ou de la marginalisation d'établissements concurrents de moindre envergure et moins bien armés), d'artisans dont la réussite indéniable dans des activités portées par des caractères spécifiques de la ville est aujourd'hui remise en question par des reculs de la demande locale, de commerçants-artisans et de salariés des boulangeries, célibataires ou ne devant pas faire face à d'importantes charges familiales sur place et qui, de ce fait, sont en mesure de dégager un surplus monétaire toutefois très variable.

- Une PME hors de la crise

De tous les entrepreneurs rencontrés, B. S. est sans conteste la figure de proue et le plus bel exemple du dynamisme burkinabè. Né en 1956 dans un village du Yatenga, scolarisé jusqu'en CM2 mais ne pouvant entrer au collège faute de bourse, il est envoyé, en 1970, chez un neveu de son père, manœuvre dans une plantation à Yamoussoukro. A l'issue d'un bref retour au village en 1971, il repart en Côte d'Ivoire, où il est hébergé par un oncle, manœuvre dans une entreprise abidjanaise. Par son intermédiaire, il entre en contact, en 1973, avec un Libanais qui l'engage comme salarié dans un magasin de

Marcory. Peu rémunéré, 6 000 FCFA/mois, il recherche une meilleure solution et travaille durant six mois en tant que contractuel au laboratoire d'entomologie du centre ORSTOM d'Adiopodoumé (35 000 FCFA/mois). A l'issue du contrat, en décembre 1974, après quelques semaines de chômage, il trouve un emploi, via un frère, dans une entreprise de BTP (A. BORIE) et « tourne » sur quelques chantiers dont celui du barrage de Taabo en gagnant 45 000 FCFA/mois. Débauché en 1975, B. S. prend un contrat « aboussan » chez un planteur mossi, cousin maternel dont la cacaoyère est localisée à proximité de Sinfra. A la fin de l'année, il entre comme apprenti chez un patron couturier burkinabè, samogo, installé à Yamoussoukro, à qui il donne 27 500 FCFA pour couvrir les frais d'apprentissage. Un an plus tard, il ouvre son propre atelier de couture grâce à une épargne personnelle facilitée par son statut de célibataire (son mariage date de 1984). Avec un modeste investissement (3 machines, soit environ 150 000 FCFA), mais un remarquable savoir-faire, B. S. prend place sur un fructueux marché, celui des vêtements commandés par les associations d'élèves des grandes écoles lors des fêtes et des bals annuels. Les gains nets réalisés sont en partie réinvestis dans son établissement, peu à peu transformé en petite manufacture : des machines sont achetées tous les ans (52 au total en 1992), l'ancien local, près du marché, est abandonné au profit d'une maison en location (70 000 FCFA/mois en 1992) où chacune des 5 pièces est spécialisée dans une fonction, le nombre d'ouvriers et d'apprentis ne cesse d'augmenter (5 salariés permanents, 56 apprentis en 1992 : 10 000 FCFA d'inscription et 5 000 FCFA/mois de « taxe d'apprentissage » sur trois ans). Reconnu comme un vrai patron, B. S. lance des collections de mode en relation avec les « grands » de la ville mais aussi d'Abidjan et il préside l'Association des couturiers burkinabè de Yamoussoukro dont le siège social est celui de son établissement. Avec un chiffre d'affaires annuel qu'il évalue à 9 millions de FCFA, un bénéfice net de l'ordre de 3 millions de FCFA, inscrit au registre du commerce, tenant une comptabilité précise, titulaire d'un compte bancaire à la BIAO, B. S. rêve de lancer une école de couture, cherche à promouvoir un festival de mode en relation avec des partenaires étrangers et fait du mécénat culturel (création du « Croco-théâtre »). Propriétaire d'un patrimoine immobilier à Yamoussoukro mis en location (alors qu'il est lui même locataire) et à Ouagadougou, important redistributeur de revenus (aide à la famille au village sous forme d'achats de matériel agricole, de charrues et charrettes, d'engrais, de bœufs ; aide à l'installation de jeunes apprentis à Abidjan et à Yamoussoukro consistant à leur octroyer un « salaire » durant six mois pour faciliter leurs premiers pas), B. S., par le marché conquis et les performances réalisées, est en position remarquable en un moment difficile pour beaucoup d'autres.

- Une réussite artisanale menacée

B. N., couturier nunuma né en 1951 dans un village de la province de Sanguié, a quitté l'école après la classe de CE1 pour aider son père cultivateur. Ce dernier l'envoie en 1967 à Bouaké mais, dans le train, B. N. fait la connaissance d'une compatriote bobolaise et décide de poursuivre le voyage jusqu'à Abidjan où réside l'un de ses oncles, employé au port. D'abord aide-familial chez ce dernier, il entre en contact avec des Burkinabè travaillant à Assinie et, en 1970, il devient salarié au village de vacances du Club Méditerranée où il demeure en fonction durant trois ans. Malchanceux, il doit renoncer à un stage en France proposé par son employeur : son oncle, tombé gravement malade, le rappelle à ses côtés à Abidjan. B. N. se lance alors dans l'apprentissage de la couture auprès d'un « originaire »... « parce qu'il était toujours bien habillé ». Quatre ans plus tard, il s'installe à Yamoussoukro grâce à l'aide d'un parent qui accepte de l'héberger provisoirement. En louant une entrée-coucher à Dioulakro (5 000 FCFA) et en utilisant la machine achetée lors son apprentissage, il parvient à gagner 4 000 à 5 000 FCFA/jour. Les revenus substantiels et les commandes lui permettent d'acheter une nouvelle machine et d'embaucher 2 apprentis (3 mois d'essai contre un paiement de 3 000 à 5 000 FCFA « selon les cas »). Au début des années 80, alors que les affaires marchent bien, B. N. décide d'investir à Bobo-Dioulasso où, acquéreur d'une parcelle, il fait construire une cour après avoir aidé son « vieux » à moderniser ses bâtiments au village. Les difficultés commencent à partir de 1985 : le nombre de commandes diminue, les clients dépensent de moins en moins d'argent et les mauvais payeurs prolifèrent, qui apportent les tissus mais ne reviennent pas chercher les produits finis, laissant sur place un stock difficilement négociable (a-t-on le droit de le vendre, au bout de combien de temps et à qui, compte tenu des tailles, des styles vestimentaires personnalisés, des choix de coloris et des multiples reformulations populaires des dessins proposés par les bureaux d'étude des distributeurs de pagnes ?), donc coûteux. Avec à peine 2 000 FCFA de gains nets moyens journaliers, deux épouses résidentes, deux enfants et deux hébergés, un neveu qui, ayant échoué au concours d'entrée en 6^{ème}, est apprenti mécanicien, un frère déscolarisé après un échec au BEPC, l'envoi au village de 5 000 FCFA tous les mois, B. N. n'est plus dans la relative aisance antérieure. La mise en œuvre de ses projets, améliorer l'atelier pour fabriquer du prêt-à-porter et lancer une petite activité de distribution, a été différée et finalement, la perspective d'un retour définitif au Burkina, où la cour bobolaise pourrait être utilisée pour créer un établissement, est de plus en plus évoquée.

- Un lancement d'artisan-commerçant

S. K., Samogo, né en 1963 à Bobo-Dioulasso, scolarisé dans cette ville jusqu'à la classe de CP1 mais « n'aimant pas l'école », a été envoyé par un oncle au Mali pour y rejoindre ses parents. Placé, en 1973, comme apprenti auprès d'un peintre en bâtiment malien, il conserve ce statut jusqu'à son retour au Burkina, sept ans plus tard. Installé en indépendant dans la même profession à Bobo-Dioulasso grâce à l'aide de son ancien patron qui lui a fait don d'outils, S. K. arrive à Yamoussoukro en 1987, sur les conseils d'un ami guinéen, peintre comme lui et très sollicité. Il investit 140 000 FCFA d'épargne personnelle dans l'achat d'un stock de matériel de peinture qu'il revend d'abord au détail avant de se lancer, en mai 1992, dans l'entretien des bâtiments tout en conservant son commerce initial. Travaillant à la commande en fournissant ou non les matériaux nécessaires, S. K. réalise un bénéfice net qu'il estime à 65 000-75 000 FCFA selon les mois. Célibataire, résidant seul dans une cour de Dioulakro où sa reproduction domestique équivaut à 17 000 FCFA, il espère pouvoir agrandir son magasin actuellement en location (2 500 FCFA/mois), construire une autre boutique de pièces détachées pour automobiles et surtout lancer un commerce de riz en demi-gros qui, selon lui, est l'une des activités les plus rémunératrices dans la ville.

- Une conjonction d'épargne relative : le salariat dans le célibat

B. G., Gourounsi né en 1956 dans un village de la province de Sanguié, a suivi l'enseignement de l'éducation rurale et sait lire et écrire. En 1976, il quitte son père pour gagner les chantiers d'approvisionnement en eau potable de Koudougou, où il travaille en tant que manœuvre durant une année. Appelé par un ami, il se rend à Ferkessedougou en 1979 et y tient la caisse d'un « maquis » contre une rémunération mensuelle de 10 000 FCFA. L'année suivante, il rejoint son frère aîné à Abidjan ; hébergé à Attécoubé, il entre au service d'un patron ivoirien comme boy-cuisinier et perçoit alors 22 000 FCFA/mois. C'est en 1981 qu'un originaire du même village, membre d'une association commune de ressortissants, lui signale qu'un patron boulanger d'Abobo-gare cherche des apprentis « sérieux ». Après deux années d'apprentissage, durant lesquelles B. G. suit des cours du soir pour passer le CEP (mais il abandonne faute de pouvoir payer les 1 000 FCFA/mois), il ne trouve que des contrats de remplacement et part, en 1984, pour Yamoussoukro où son oncle maternel, qui travaille au service municipal des parcs et jardins, le met en rapport avec un boulanger libanais. Contractuel, puis enfin salarié permanent de 3^{ème} catégorie à la boulangerie « Palmier » depuis 1988, B. G., toujours célibataire, perçoit 35 000 FCFA auxquels

s'ajoute le résultat des ventes d'ignames cultivées dans la périphérie urbaine sur deux hectares loués à un baoulé. Logé dans une « chambre-salon » (7 000 FCFA/mois en incluant l'eau et l'électricité), il prend ses repas dans la cour voisine, où réside son frère aîné, marié, à qui il donne une somme non fixe chaque fin de mois. Associé à un autre frère, employé dans l'hôtellerie au Gabon, il épargne pour construire en dur au village, où il fait parvenir 5 000 FCFA/mois, espérant être en mesure de rentrer sous peu au Burkina, y compris pour la moitié de son salaire actuel, car la vie « est moins chère et il y a de l'avenir ».

Le deuxième groupe rassemble tous ceux dont les revenus sont à peine suffisants pour faire face à la reproduction domestique locale, salariés ayant à charge - pour partie certes - une unité de résidence étoffée, artisans enregistrant un net déclin de leurs chiffres d'affaires, anciens employés des chantiers, licenciés et vivant de petits contrats relatifs à leur spécialisation. Soulignons que le choix des parcours les plus significatifs n'est guère aisé tant il est difficile de classer nombre d'individus dans le second ou le troisième groupe.

- Un salariat de simple subsistance

M. K., né en 1957 dans un village gourounsi, non scolarisé, a gagné directement Abidjan en 1977, à l'appel de son frère aîné qui lui procure un emploi en tant que jardinier à l'EECI. En 1980, ce même frère l'incite à apprendre le métier de boulanger : il entre alors comme apprenti dans un établissement de Koumassi où travaillent déjà des originaires, puis apprend par un cousin résidant à Yamoussoukro qu'un emploi d'ouvrier permanent est vacant dans une boulangerie de la ville. Il arrive dans la cité présidentielle en 1982 où il est depuis lors salarié (catégorie 3A). Marié, père de six enfants tous résidants, M. K. est locataire d'une « chambre-salon » dans une cour de Dioulakro. En comptabilisant le loyer, la facture d'électricité, les dépenses alimentaires (l'eau consommée provient d'un puits creusé à même la cour) et les achats de médicaments, on parvient à un total de 24 000 FCFA, soit plus des deux-tiers du salaire mensuel (35 000 FCFA). Avec les frais de scolarité des deux enfants qui suivent l'enseignement primaire (1 500 FCFA/mois) et l'envoi mensuel de 5 000 FCFA aux parents, le solde éventuellement épargnable est bien maigre. Certes l'épouse de M. K. vend, au marché Habitat, de la farine de maïs provenant d'un champ cultivé en périphérie, ainsi que des légumes achetés sur place, son fils aîné est apprenti tailleur, mais les ressources monétaires ne permettent plus de rendre régulièrement au village. Depuis 1985, M. K. ne s'est rendu que deux fois au Burkina, son épouse une seule fois,

et les perspectives d'installation en tant qu'artisan indépendant (petite fabrique de pain) ou commerçant sont de plus en plus éloignées.

- Un artisanat d'équilibre

Né en 1953 dans un village mossi de la province du Boulgou, B. M. qui n'a pas été scolarisé, a été placé en 1970 comme apprenti-électronicien auprès d'un oncle habitant Tenkodogo. En 1971, il part pour Abidjan où réside un frère aîné lui ayant écrit que « l'argent était plus facile » et travaille, toujours comme apprenti, chez un réparateur de radio-TV d'Adjamé. A la suite d'une « brouille », il quitte son patron et, ne parvenant pas à trouver un emploi dans sa branche d'activité, devient cuisinier chez un fonctionnaire ivoirien, muté à Yamoussoukro en 1977. Un an plus tard, B. M. investit ses économies dans un petit commerce de produits alimentaires, afin de pouvoir ensuite s'installer à son compte en tant qu'artisan-réparateur. Il constitue une épargne personnelle qui lui permet d'investir 50 000 FCFA en 1986 dans l'achat d'outils et la location d'une pièce au quartier Dioulakro. Après deux années de relative réussite (B. M. est spécialisé dans la réparation des téléviseurs de toutes origines), le bénéfice net, environ 18 000 à 20 000 FCFA par semaine en moyenne, chute de moitié et passe au dessous de 10 000 FCFA au premier semestre 1992. Or l'unité de résidence s'est agrandie : marié en 1982, père de 5 enfants résidant avec lui, dans sa chambre-salon louée 6 000 FCFA/mois, B. M. doit faire face à des dépenses de base qui équivalent à peu près au bénéfice net dégagé par l'atelier. Son épouse tient un petit commerce de détail, mais les revenus ne permettent plus de dégager de surplus, même minime.

- Du salariat aux petits contrats locaux

M. S., né en 1963 dans un village mossi de la province de Boulkiemdé, non scolarisé dans l'enseignement public mais ayant suivi l'école coranique, arrive à Yamoussoukro en 1975 pour travailler comme manœuvre dans la plantation présidentielle d'ananas. Trois ans plus tard, soucieux de pouvoir profiter de l'intense activité de construction qui caractérise la ville, il entre comme apprenti-ferrailleur chez un patron ivoirien tout en continuant à cultiver un champ vivrier et réussit, à partir de 1981, à trouver du travail sur divers grands chantiers, d'abord en contractuel indépendant, puis en tant que salarié de la SONITRA et de l'entreprise SOGEGAF. C'est en ouvrier salarié qu'il participe à la construction de la Basilique, de 1986 à 1989 : avec 76 000 FCFA/mois et une unité résidentielle réduite à son épouse (commerçante) et une fille scolarisée, locataire d'un « entrer-coucher » (3 000 FCFA/mois), M. S., qui a conservé son champ vivrier et élève

quelques poulets, est alors un citoyen qui épargne, puisqu'il parvient à faire construire une maison en dur, trois chambres-salons, au village natal tout en aidant les parents. La fin du chantier de la Basilique est aussi celle de ses gains monétaires réguliers. Replié sur la terre octroyée par un Baoulé qui ne perçoit pas d'argent mais prélève une partie de la récolte d'ignames, M. S. est désormais à l'affût des contrats sur les petits chantiers des particuliers. Lié à un tâcheron lui-même ancien salarié de la SONITRA, bénéficiant de l'expérience acquise et d'un savoir-faire reconnu en ville, il a réussi à obtenir trois contrats en 1991, un au premier semestre 1992, mais les gains, aléatoires, n'ont rien de commun avec l'ancien salaire mensuel. De plus en plus replié sur sa propre production vivrière, M. S. envisage de regagner le Burkina dans un très proche avenir.

Dans le **troisième groupe** figurent tous les individus dont le revenu estimé est loin de couvrir les dépenses minimales de reproduction domestique : anciens conducteurs d'engins de travaux publics aujourd'hui désœuvrés ou reconvertis en maraîchers, anciens employés des plantations présidentielles sans qualification, salariés et artisans ayant à charge une importante maisonnée dont ils diminuent la taille par retours au Burkina afin de se maintenir sur place en position d'attente.

- Du chantier au champ vivrier

M. S., né en 1941 dans un village mossi de la province d'Oubritenga, non scolarisé, arrive en Côte d'Ivoire à l'âge de 27 ans, appelé par un parent, manœuvre dans une plantation proche de Dimbokro où il reste deux années avec un contrat « aboussan ». En 1970, il commence son apprentissage de conducteur d'engins des travaux publics en compagnie d'un originaire travaillant pour l'entreprise JEAN LEFEVRE, laquelle le prend sous contrat deux ans plus tard. Débute alors une longue période (20 ans) d'alternance entre emplois contractuels, qui le conduisent successivement à Bocanda, Katiola (il travaille alors pour la SONITRA), Abidjan, Yamoussoukro, Dabakala, Toumodi, Dimbokro, Fresco et de nouveau Yamoussoukro (chantier de la Basilique), et courtes interruptions chômées. Depuis l'achèvement de la Basilique, M. S. est sans travail rémunéré. Contrairement à certains de ses anciens compagnons de route, il n'a pas les qualifications nécessaires pour se transformer en artisan du BTP et n'a nulle envie de devenir apprenti à... 51 ans. Marié et père de trois enfants, il a envoyé son épouse et le plus jeune de ses fils au village et s'est replié sur la production vivrière, espérant trouver un jour une place de chauffeur dans l'une des compagnies de transport burkinabè qui relie quotidiennement Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et

Yamoussoukro. Pour l'heure, M. S. survit difficilement en louant une entréer-coucher (3 000 FCFA/mois) et en consommant le maïs qu'il produit.

- Du chantier au maraîchage de survie

B. N., Bissa né en 1942 dans un village proche de Garango, non scolarisé, part en 1970, « comme ses frères » l'ont fait avant lui et sur leurs conseils, à Abidjan où il est employé dans une entreprise d'extraction de gravier. L'année suivante, il rejoint l'un de ses frères à Tiassalé et y demeure quatre ans comme manœuvre dans une plantation d'ananas. De retour au village en 1975, il apprend, en 1977, que les chantiers de Yamoussoukro recrutent de la main-d'œuvre : il gagne la ville présidentielle, est embauché en tant que ferrailleur à la SONITRA et acquiert rapidement une qualification entre 1978 et 1981 (5^{ème} catégorie). De 1981 à 1989, il participe à la construction de la Fondation puis de la Basilique comme ponceur de marbre (lavage et raccord des carrelages) au service d'une entreprise italienne. Compressé en 1989, il se replie sur le jardin cultivé sans discontinuité depuis 1978 et étoffe sa production : en 1992, les 30 ares dont il dispose dans un bas-fond de Dioulakro, derrière le marché Mô Fétai portent, outre des papayers, 9 planches de tomates, 9 planches de salades, ainsi que des carottes, des poireaux, des concombres, des oignons chinois, des épinards et des poivrons. En partie auto-consommée, en partie vendue par l'une de ses deux épouses sur le marché du quartier Habitat et par trois ou quatre commerçantes intermédiaires achetant une fraction de la récolte sur pied, par butte, mais n'effectuant leur paiement qu'à l'issue de la vente... parfois 15 à 20 jours après, la production dégage un revenu très aléatoire, variant de 4 000 à 10 000 FCFA par semaine. Quelles que soient les variations saisonnières, une certitude demeure : la fin des chantiers a engendré un net recul de la demande et des prix. Le temps n'est plus où une vive concurrence pour retenir des buttes de salades portait le marché et le revenu net disponible est insuffisant pour subvenir aux besoins de 2 femmes et 7 enfants résidants. N'ayant pas construit au village, ni investi dans la terre, B. N. ne parvient même plus à envoyer de l'argent au Burkina et guette toute opportunité d'emploi, quel que soit le lieu.

- Une tentative commerciale et artisanale naufragée

R. K., né vers 1936 dans un village mossi de la province de Passoré, commence son itinéraire ivoirien à Abidjan en 1965 : manœuvre à la SONITRA, il demeure contractuel de cette société et travaille dans la capitale économique durant 21 ans, période qu'il met à profit pour apprendre le métier de menuisier auprès d'un contremaître européen. En

1976, il arrive à Yamoussoukro en tant que menuisier 3^{ème} catégorie, salarié de la SONITRA. Compressé en 1983, il tente de s'installer, grâce à ses indemnités de licenciement, comme menuisier en ville, espérant travailler à façon pour les grandes entreprises de travaux publics. Mais il échoue « faute de relations » et se lance dans une double activité de vendeur de chaussures (les populaires « en-attendant ») et de fabricant de petits meubles, bancs, tabourets, chaises, fauteuils et de barriques. Travaillant par intermittance dans la cour où est localisée sa chambre-salon louée 5 000 FCFA/mois, ne disposant que de quelques outils, sans machine, pratiquant un fastidieux commerce ambulancier, R. K. estime son revenu à environ 20 000 FCFA/mois : c'est trop peu pour assurer la survie d'un foyer qui rassemblait encore 7 personnes en 1991, année du délestage démographique durant laquelle femme et enfants furent envoyés au village. Désormais seul à Yamoussoukro, R. K. « attend la chance » et se déclare prêt à effectuer n'importe quel travail.

On pourrait multiplier les cas illustrant le phénomène de déclassement à peu près général subi par les migrants burkinabè. Seuls résistent à cette régression, outre quelques célibataires, ceux qui profitent de marchés particuliers liés, par exemple, aux établissements d'enseignement secondaires et supérieurs, au prix toutefois d'une réduction fréquente de leurs marges antérieures : ainsi, pour la rentrée 1992, les tenues masculines étaient le plus souvent proposées par les couturiers à 2 000 FCFA (4 000 FCFA l'année précédente), les tenues féminines étaient vendues à 1 750 FCFA (3 500 en 1991) et même les tenues « civiles » étaient meilleur marché (3 500 FCFA pour les hommes contre 4 500 ; 4 250 FCFA pour les femmes contre 8 500). A ce premier type d'ajustement comptable s'en ajoute un second, démographique, qui consiste, pour beaucoup, à réduire les charges locales de reproduction domestique en délestant l'unité de résidence par envoi des femmes et/ou des enfants, en partie ou en totalité, au Burkina, mesure d'autant plus économique que le coût des cartes de séjour atteint 5 500 FCFA/an et par tête pour les étrangers âgés de plus de 16 ans, ressortissants d'un pays de la CEDEAO. L'ampleur de ces « retours », attestés par les travaux en cours de Reynald Blion au Burkina et évoqués dans quelques études prospectives ⁶⁰, comme leurs incidences sur le solde et les flux migratoires devraient pouvoir être précisées par l'enquête migrations coordonnée par la direction de la Statistique.

Ces ajustements au sein d'un déclassement que confirment maints entretiens valent-ils pour l'ensemble de la communauté burkinabè de Yamoussoukro ? Le caractère

60. Voir en particulier, *Abidjan, perspectives à long terme*, vol. XV, Abidjan, Ministère des travaux publics et des transports, Banque mondiale, DCGTx, décembre 1989, p. 10.

restreint de l'enquête interdit toute généralisation et des activités n'ont pas été prises en compte, en particulier celles qui sont organiquement liées à l'important trafic de cars, de camions et à l'animation suscitée autour de la gare routière. Outre des buvettes, très fréquentées, tenues par des Bissa, les Burkinabè sont présents dans le transport à longue distance des marchandises comme des voyageurs. Trois compagnies de transport assurant des relations routières avec le Burkina sont représentées à Yamoussoukro, COMETE, SOTRABUS et surtout SANS FRONTIERES, pour laquelle la capitale est la plaque tournante du dispositif ivoirien. Fondée en 1985 par des hommes d'affaires mossi du Yatenga ⁶¹, avec un financement initial de 20 millions de FCFA (40 cotisants à 500 000 FCFA), la compagnie ouvre sa première ligne en 1986 : 4 cars ISUZU, achetés à crédit via la SAFICA, assurent alors la liaison entre Yamoussoukro et Ouagadougou. Six ans plus tard, avec 22 grands cars de ligne de 80 à 90 places (12 achats nouveaux étaient programmés en août 1992), 44 chauffeurs, rémunérés chacun 90 000 FCFA/mois, autant de chargeurs et de contrôleurs (30 000 FCFA/mois), une gare routière et un garage construit en association avec d'autres originaires du Burkina, SANS FRONTIERES capte la majeure partie du trafic à destination de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou et dessert ses propres gares à Bouaké, San-Pédro, Soubré. Des accords de prix, de péréquations et de relais ont été négociés avec des transporteurs ivoiriens assurant la ligne d'Abidjan de sorte qu'un voyageur peut se rendre d'Abidjan à Ouagadougou avec un seul billet en étant assuré d'un transfert rapide et même d'un gîte à l'escale de Yamoussoukro. Associés à des propriétaires dioula de « gbakas » qui rabattent les clients du département moyennant commission, desservant également Bamako et Niamey, SANS FRONTIERES est aujourd'hui le porte-drapeau du transport de voyageurs contrôlé par des Burkinabè. Les deux compagnies rivales ont cédé le pas : SOTRABUS, fondée par des commerçants et des transporteurs mossi, dafing et gourounsi, ne dispose plus que d'un seul car en état de marche ; les véhicules de la société COMETE, créée par un planteur mossi et un commerçant malien ayant racheté une petite entreprise ivoirienne en déclin, battent aujourd'hui pavillon SANS FRONTIERES. L'initiateur ivoirien, qui a gardé des parts, avait une forte assise : à la mort de son père, un dioula d'Odienné « ami du Président », il fut « confié » à ce dernier (sa mère était baoulé) et bénéficiait donc d'un capital politique de premier ordre qui n'est sans doute pas étranger à son accession au rang de président du Syndicat des transporteurs ivoiriens durant cinq ans. Ce capital relationnel et ce statut n'ont pourtant pas suffi et il a fallu composer avec la montée en puissance de SANS FRONTIERES.

61. Dont nous ignorons l'origine familiale, lignagère ainsi que le statut et le rang social, lesquels ne doivent pas figurer parmi les moindres.

Ce qui vient d'être souligné pour les activités de transport, dont les incidences vont bien au-delà de la création d'emplois directs et indirects autour de la gare routière (les chauffeurs auraient ainsi tous fait construire une maison à Yamoussoukro), vaut bien entendu pour toutes les activités exercées par les autres communautés citadines non étudiées. Hôteliers, restaurateurs et tenanciers de maquis-bars devraient profiter par exemple des congrès, assemblées et réunions tenus dans la capitale, voire de la vie lycéenne ; réparateurs et mécaniciens devraient tirer bénéfice de la position de la ville, au cœur du réseau routier ivoirien. Toutefois, les premiers doivent compter avec l'irrégularité des calendriers et savoir gérer les à-coups d'une demande fluctuante. De plus, les établissements urbains sont inégalement concernés : ceux qui sont localisés à proximité de la gare routière centrale, voire de la gare SANS FRONTIERES, ont sans doute un avantage, mais beaucoup d'autres ne peuvent bénéficier du trafic voyageurs ou de la présence de congressistes le plus souvent orientés vers l'hôtellerie de qualité. La concentration spatiale de la distribution des revenus « extérieurs » est en outre accompagnée d'une forte concurrence et l'accès aux ressources est loin d'être garantie pour tous. Focalisation de la demande passagère autour des gares routières et rétraction de la demande locale dans l'ensemble du périmètre urbain nous semblent caractériser une situation peu propice à l'expansion économique généralisée.

IV. Voies et moyens de l'ajustement gestionnaire (Sylvy Jaglin)

Résultante attendue de cette anémie, l'étroitesse de la marge de manœuvre communale ne facilite guère les nécessaires ajustements gestionnaires de la décentralisation. Néanmoins, la mairie s'efforce de multiplier des compétences et initiatives nouvelles pour renforcer ses capacités d'action. Au service du même objectif, elle tente également, non sans tergiversations et contradictions, d'utiliser des initiatives citadines dès lors que celles-ci complètent ses propres prestations.

A. Fiscalité « locale » : une chasse au trésor ?

A l'instar des autres communes ivoiriennes, d'ingénieuses mais prudentes initiatives sont déployées pour tenter de desserrer l'étau de la pénurie financière. Dans ce but, trois principaux champs d'action peuvent être explorés : la rétention et l'attraction d'opérateurs économiques (grandes patentes), l'établissement d'un document foncier fiable (impôts fonciers), l'affinage du dispositif de prélèvement des taxes municipales (petites patentes, droits de place, taxe de stationnement dans les gares routières...).

Quant au premier, nous avons montré que les choix urbanistiques initiaux avaient freiné le développement d'une base productive solide et que la situation économique des entreprises existantes n'était guère florissante. Ajoutons que le recouvrement des grandes patentes demeure aléatoire. Pourtant, en dépit des statuts privilégiés de certaines grandes entreprises - la Fruitière du Bandama est, de fait sinon de droit, exonérée d'impôt ; l'hôtel Le Président, étranglé par plus d'un milliard de FCFA d'arriérés et provisoirement fermé en 1992 faute d'un taux de remplissage suffisant, n'honore plus les taxes municipales - le potentiel existant n'est pas négligeable. Si seulement 62,757 millions de FCFA ont été réellement recouverts au titre des grandes patentes en 1991, les rédacteurs du budget prévisionnel de 1992 estiment que ce montant ne reflète pas le nombre réel des assujettis et prévoient 110 millions de FCFA de recettes ⁶². C'est beaucoup moins que Bouaké, grande cité marchande, mais plus que Daloa ou Korhogo (tableau n° 7). Le vrai problème tient en fait aux modalités de reversement de l'impôt par le Trésor public. La part restituée aux communes, en effet, n'a cessé d'être amenuisée : de 100%, elle est passée à 75%, 65%, puis a été fixée à 35% par la loi de finance 1992 ! De plus, en raison du principe d'unicité de caisse, les municipalités sont souvent privées de l'usage des recettes qui leur sont dues, le Trésor public privilégiant les dépenses de l'Etat. Ce contexte explique partiellement l'apparente inertie de nombreuses mairies, entravées par le manque de liquidités et, partant, les évasions fiscales croissantes : les entrepreneurs, qui attendent en vain les équipements et services que devraient permettre leurs contributions, assimilent les maires à des prédateurs.

Le second champ d'action concerne les impôts fonciers qui fédéraient, jusqu'à la loi de finances 1992 ⁶³, quatre impôts d'Etat et trois taxes locales additionnelles, dont une seule est prélevée à Yamoussoukro ⁶⁴. Leur perception demeure cependant problématique. De nombreux citoyens ne sont pas inscrits sur le rôle, tandis que la

62. MINISTERE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire, COMMUNE DE YAMOOUSSOUKRO, *op. cit.*, p. 2.

63. Cette loi consolide et simplifie les impôts fonciers : article 13 de la Loi n° 91-997 portant loi de Finances pour la gestion 1992 (*JOCI*, n° 1 du 2 janvier 1992, pp. 11-12).

64. Impôts d'Etat : contributions foncières des propriétés bâties, contributions foncières des propriétés non bâties, surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties, taxes de mainmorte ; taxes additionnelles : taxe sur le revenu net des propriétés bâties, taxe de voirie et d'hygiène, taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties. Seule la seconde est prélevée à Yamoussoukro.

Tableau n° 7
Ressources fiscales de quelques communes ivoiriennes : principaux impôts et taxes émis et recouvrés par les services de l'Etat
(budgets prévisionnels 1992 ou 1993 en milliers de FCFA)

Commune (année du budget prévisionnel)	Impôts fonciers							Patentes	
	Impôts d'Etat dont le produit est partiellement reversé aux communes				Taxes additionnelles communales			Grandes patentes	Taxe additionnelle communale
	7000	7001	7002	7003	7020	7021	7022	7004	7023
Yamoussoukro (1992)	35 000	1 000	1 500	1 000	0	100	0	100 000	600
Bouaké (1992)	69 250	6 545	1 301	10 008	57 594	5 972	499	411 321	145 120
Daloa (1993)	8 183	200	800	585	0	0	0	37 306	0
Korhogo (1992)	19 100	4 491	1 940	1 213	9 367	1 144	484	21 399	4 266
Man (1992)	11 947	272	272	1 087	0	35	0	63 805	0
San Pedro (1993)	22 000	0	0	8 000	12 500	1 500	0	100 000	27 000

7000 Contribution foncière des propriétés bâties.

7001 Contribution foncière des propriétés non bâties.

7002 Surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties.

7003 Taxe des biens de mainmorte.

7020 Taxe sur le revenu net des propriétés bâties.

7021 Taxe de voirie et d'hygiène.

7022 Taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties.

7004 Contribution des patentes.

7023 Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels.

Sources : d'après les budgets initiaux des différentes communes (1992 ou 1993).

mairie éprouve d'immenses difficultés à contrôler les assujettis : le cadastre manuel, incomplet, ne fournit qu'une appréhension très approximative de la situation foncière et il n'y a pas de suivi systématique des permis de construire. Sans être très élevé, le montant collecté n'est toutefois pas négligeable : 21,246 millions de FCFA en 1991 et 35 millions de FCFA prévus en 1992 pour la seule contribution sur les propriétés bâties (tableau n° 7). Cette constatation est apparemment contradictoire avec notre analyse et les récriminations des services financiers municipaux, sauf à supposer que la famille présidentielle, premier propriétaire foncier de la ville, verse à elle seule une notable partie de cet impôt, ce que nous ne pouvons démontrer, faute d'avoir eu accès au fichier des contribuables. Persuadée qu'elle dispose-là d'un gisement fiscal, pour peu qu'elle conçoive et administre un dispositif adéquat d'imposition, la municipalité a néanmoins mis à l'étude un projet de cadastre informatisé, mais ses ambitions sont contrecarrées par l'inertie de comportements fondés sur un large octroi de la gratuité foncière et, probablement, par une certaine crainte vis-à-vis de la famille présidentielle, ici sur « son terroir ».

Il est vrai que la gestion foncière des communes n'est nulle part dénuée d'ambiguïté ⁶⁵, mais l'ampleur des superficies ici concernées, la qualité des terrains, lotis et souvent équipés, l'absence totale de maîtrise d'ouvrage communale dans ce domaine (la mairie n'a jamais initié de lotissements, qui ont tous été réalisés par le ministère de l'Environnement, de la Construction et de l'Urbanisme ⁶⁶) soulignent plus encore le déficit d'autorité du pouvoir local.

La marge de manœuvre de la mairie est donc limitée et circonscrite, dans les faits, au troisième champ, celui des taxes municipales, dont les plus rémunératrices sont au nombre de quatre : petites patentes, droits de place, taxes de stationnement et taxe sur les abattoirs (tableau n° 8). Aiguisant ses instruments de gestion, elle s'est attelée à la mobilisation de ces ressources, cherchant à compenser la modicité des sommes prélevées par le nombre des contributions.

Elle n'y échappe pas totalement aux incidences désastreuses de l'« effet Yamoussoukro ». A l'origine du marché Mò Fétai, on trouve ainsi une coopérative de

65. DUBRESSON A., « Décentralisation et enjeux fonciers dans les villes de l'intérieur en Côte d'Ivoire », in *Storia Urbana*, numéro spécial sur la question foncière dans les villes d'Afrique noire francophone, sous la direction de PIERMAY J.-L. (Université Strasbourg I), 16 p., à paraître ; COMOÉ A., *op. cit.*, p. 63..

66. Ceci explique par exemple que la taxe de bornage municipale - 75 000 FCFA/lot (25m x 50m) dans les quartiers populaires et 200 000 FCFA/lot (40m x 50m) dans les quartiers résidentiels - n'ait produit que 525 000 FCFA de recettes en 1991.

Tableau n° 8
Revenus des principales taxes communales dans quelques villes ivoiriennes
(budgets prévisionnels 1992 ou 1993)

Commune (année du budget prévisionnel)	Taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans	Recettes des services économiques municipaux (chapitre budgétaire 713)				
		Transport par route, gares routières, stations de taxis	Abattoirs, conservation et transport de la viande	Marchés	Autres	TOTAL Chapitre 713
	7026	71331	71341	71344	-	
Yamoussoukro (1992)	15 000	5 000	7 000	50 000	3 510	65 510
Bouaké (1992)	81 592	22 520	27 361	224 399	6 589 *	280 869
Daloa (1993)	48 840	22 898	0	165 071	0	187 969
Korhogo (1992)	20 101	5 719	22 836	88 611	5 562 **	122 728
Man (1992)	6 381	7 911	1 466	65 050	1 250	75 677
San Pedro (1993)	17 000	700	1 000	30 000	2 800	34 500

* Bouaké bénéficie d'une taxe rémunératoire absente des autres communes : les entrées payantes au zoo (5 663 000 FCFA prévus en 1992).

** Korhogo tire des revenus de parcs à bœufs (4 745 000 FCFA prévus en 1992).

Sources : d'après les budgets initiaux des différentes communes (1992 ou 1993).

commerçants aidés par de « grandes dames ». Lorsque le marché de Dioulakro-Kokrenou fut déguerpi pour dégager l'esplanade de la Basilique, un grand nombre des marchands refusèrent un recasement au marché du quartier SOPIM nouvellement ouvert, en raison de son éloignement. Beaucoup vinrent gonfler les effectifs du marché Mò Fêtai qui, de ce fait, perdit son caractère coopératif. Constatant cette évolution, la mairie voulut substituer au prélèvement de la coopérative (50 FCFA/j) ses propres droits de place (100 FCFA/m²/j sans auvent, 200 FCFA/m²/j avec auvent). Hués et chassés du marché cependant, les collecteurs municipaux ne s'y présentèrent pas une seconde fois et la mairie, cédant devant la pression des « grandes dames », renonça à tout contrôle. De cette concession sont issues de nombreuses controverses, les commerçants des autres marchés étant peu enclins à payer dès lors qu'une exonération privilège Mò Fêtai : 50% seulement acquitteraient les droits selon les services financiers qui, ayant renforcé les effectifs de collecteurs, ont néanmoins revu à la hausse leurs prévisions de recettes entre 1991 et 1992 ⁶⁷.

Que le foncier demeure un sujet tabou, que la collecte des droits de place sur les marchés suscite une franche hostilité, contraint la mairie à rechercher ailleurs des opportunités fiscales. Pour l'heure, elle les a trouvées principalement auprès des petits artisans et commerçants. Mettant à profit une intelligente collaboration entre la municipalité et les grandes écoles (notamment la filière informatique de l'INSET), la direction des Services techniques a en effet entièrement informatisé son fichier des petites patentes et mis au point, depuis 1983, un suivi régulier et rigoureux des contribuables (1242 étaient ainsi recensés au 29 juillet 1992). Ceux-ci sont repérés par un système de double fiche : ils reçoivent une carte annuelle comportant douze cases, qui ne peut être renouvelée qu'après paiement de l'ensemble des mensualités fiscales de l'année civile écoulée, tandis que la carte souche est conservée à la mairie. L'ensemble des mouvements est géré par un logiciel informatique spécialement conçu pour cet usage. Assistée par un professeur d'économie et ses étudiants stagiaires, Yamoussoukro fut ainsi la première municipalité informatisée ; elle fait aujourd'hui profiter de son expérience d'autres communes (Treichville notamment).

67. MINISTERE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire, COMMUNE DE YAMOUSSOUKRO, *op. cit.*, p. 9.

Tableau n° 9
Recensement municipal des petits commerçants
et artisans soumis à la taxe forfaitaire
Situation au 29 juillet 1992

Production	176
dont :	
Agro-alimentaire	19
Textile et cuir	124
Travail du bois	20
Travail des métaux	12
Divers	1
Services	204
dont :	
Réparation-entretien	71
Restauration-hôtellerie	75
Services personnels	58
Commerces	861
dont :	
Commerce général et alimentaire	849
Commerces spécialisés	12
Total	1242

Cette systématisation de l'impôt, qui n'est pas sans soulever des réticences, voire des polémiques au sein du conseil municipal, trouve également d'autres expressions témoignant d'infléchissements sensibles de la gestion communale. Certains ne sont encore que des frémissements. Au stade du contentieux, le problème des « étaleurs »⁶⁸ de la gare routière, vendeurs de café, de brioche « ghanéenne », d'oranges, de brochettes grillées, rebondit sur celui du contrôle de l'espace public et de la taxation des activités marchandes de rue : il oppose le maire et le service d'hygiène et de salubrité publique d'une part, les services financiers municipaux d'autre part. Les premiers souhaitent que les étaux, sommairement empilés chaque matin, soient systématiquement enlevés dans la journée afin d'éviter les embarras et de restituer à cet espace central de la cité un caractère plus soigné ; néanmoins, ils ne vont pas jusqu'à envisager de confier cette tâche à des agents municipaux. Cherchant à rétablir une autorité sur les camelots, leur intervention procède avant tout d'une préoccupation d'ordre public et d'embellissement. Les seconds voudraient au contraire organiser

68. Plutôt que son synonyme « étalagiste », qui nous semble prêter à confusion, nous employons le mot « étaleur » dans un sens ancien et peu usité pour désigner les petits marchands étalant leur marchandise dans les rues ou vendant à l'étal (table sur laquelle est mise en vente la marchandise) : LITTRE, 1968, tome 2, pp. 2247-2248. En Côte d'Ivoire, le mot « vernaculaire » le plus proche est sans doute celui de « tablier ». Soulignons également que le mot « étalier » qui, à notre connaissance, est réservé aux bouchers, est utilisé dans un sens très proche par Arlette Farge : A. FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIème siècle*, Paris : Gallimard, 1992, p. 166, (coll. Folio/Histoire).

l'enlèvement et le nettoyage en l'accompagnant d'une redevance incluant la taxe d'occupation de l'espace public, fondée sur la superficie utilisée. R ressortissant à la catégorie des commerçants-détaillants, les « étaleurs » sont ici considérés comme des contribuables potentiels : l'objectif d'une fiscalisation progressive des activités engendrées par l'incessant trafic de la gare routière, est ici accompagné du souci de justifier l'imposition en l'accompagnant d'un service (enlèvement, nettoyage, aménagement).

Plus franchement formulée, la question de l'imposition des usagers de la gare routière a enclenché une modeste expérience. La gare routière fonctionnant principalement la nuit, la collecte ordinaire des taxes de stationnement porte sur une faible proportion des usagers comme en témoigne la modicité des recettes annuelles : 5 millions de FCFA/an, alors que les revenus correspondant de Bouaké et Daloa excèdent 20 millions de FCFA. Aussi la perception a-t-elle été légèrement adaptée en juillet 1992 : un simple glissement des horaires de passage vers le début de soirée a permis aux collecteurs municipaux, accompagnés d'agents de la police nationale, de réaliser entre 18 et 20h des recettes quotidiennes de 30 000 FCFA. Ce montant pourrait encore être très sensiblement amélioré en systématisant les contrôles et en améliorant la protection policière des percepteurs, selon un agent de la Trésorerie de Yamoussoukro ⁶⁹.

L'enjeu des taxes municipales vaut-il tant de controverses et d'énergie ? La réponse doit être nuancée. D'un point de vue civique, nul doute que l'assujettissement régulier et équitable des citoyens et de leurs activités contribue à l'affermissement du pouvoir municipal mais, à l'évidence, il butte à Yamoussoukro sur le verrou politique : si de nombreuses dérogations sont accordées, la fiscalité n'est ni juste, ni rémunératrice. D'un point de vue financier, il apparaît qu'aucun miracle ne doit être attendu de la fiscalisation des petites activités urbaines. Grâce à son fichier des taxes forfaitaires, la mairie collecte actuellement 12 à 15 millions de FCFA de recettes annuelles. Certes, elle ne perçoit ainsi que la moitié du potentiel fiscal des petites patentes, dont le montant théorique, sur la base du fichier actuel, s'élève à 35 millions de FCFA environ. Mais que sont ces 35 millions de FCFA au regard des 600 millions de FCFA de dotation étatique ? En l'absence d'industries, la capacité de « prédation » de la mairie demeure faible ⁷⁰. Capturer la taxe forfaitaire est sans doute nécessaire, mais le gisement est

69. Entretien à la Trésorerie de Yamoussoukro, le 30 juillet 1992.

70. DUBRESSON A., « Collectivités locales et dynamismes économiques : que faire ? », in A. OSMONT *et al.*, *La gestion sociale urbaine*, Cahiers μ , n° 3, 1992, pp. 31-37.

modeste : les activités sont fragiles, de faible ampleur, et elles n'ont qu'une médiocre capacité contributrice. Rien n'indique non plus qu'elles se multiplieront dans un proche avenir, l'étiollement de la base économique touchant aussi les petits. Quelle politique communale conduire dans ce contexte ?

B. Entre conquêtes municipales et « friches étatiques » : quelques innovations gestionnaires

Entravée par un potentiel fiscal étroit en dépit de ses efforts, la municipalité a, parallèlement, cherché d'autres partenaires citoyens pour « partager » les charges gestionnaires. Parmi les expériences récentes, trois retiennent l'attention en raison de leurs montages opérationnels différents et des résultats inégaux auxquels elles ont abouti. Elles témoignent toutes, quoiqu'à des degrés divers, de la capacité d'imagination des édiles municipaux pour trouver des remèdes aux difficultés gestionnaires rencontrées.

1) La collecte des déchets : l'introuvable participation

Seul échec patent parmi les expériences de gestion partagée retenues, la tentative d'organisation des jeunes à des fins de collecte des déchets ne vaut d'être évoquée que pour rappeler combien est aléatoire la « participation » citadine au fonctionnement des services ⁷¹. L'étendue de la ville, l'hétérogénéité morphologique et sociale des quartiers, les faibles moyens de la municipalité justifiaient pourtant la recherche d'un montage opératoire mobilisant les citoyens, afin d'adapter la desserte aux grandes variations spatiales de la demande.

286 employés sont affectés au service chargé du nettoyage de la voirie et de la collecte des déchets, le plus étoffé de la mairie. La majorité de ces effectifs assure le balayage des rues bitumées et l'entretien des accotements, tandis que 58 éboueurs desservent théoriquement l'ensemble de l'espace urbanisé, divisé en 10 secteurs. Ils furent dotés initialement de deux porte-coffres et de 12 bennes-tasseuses effectuant une collecte porte-à-porte dans les quartiers résidentiels, les déchets étant ensuite évacués vers une décharge non contrôlée à 7 km de la ville. Faute de ressources pour effectuer les réparations sur les véhicules en panne (les plus anciens datent de 1978), en juillet 1992 il ne restait que 2 bennes-tasseuses en circulation, qui desservaient chacune 3 à 4

71. JAGLIN S., DUBRESSON A., « Mobilisations citoyennes et gestion urbaine en Afrique de l'Ouest : les ambiguïtés de la « participation » », Communication à la 22ème Conférence de l'Association Canadienne d'Etudes Africaines, Toronto, 12-15 mai 1993, 12 p.

secteurs par jour, et un porte-coffre, qui devait assurer la rotation de 14 coffres dispersés dans les espaces publics de Yamoussoukro.

Contrainte de choisir, en raison de son médiocre potentiel, entre les préoccupations sanitaires et les impératifs de l'apparat, la mairie privilégie les lieux « stratégiques » les plus exposés, tandis qu'elle délaisse les quartiers populaires d'Assabou et Dioulakro, où l'équipe d'hygiène chargée d'identifier les pratiques indésirables puis, éventuellement, de les pénaliser ne passe même plus. La sensibilisation aux pratiques de propreté que les campagnes municipales d'information, dites « Opérations coups de balai », sont censées promouvoir est un substitut commode et classique à l'indigence des prestations rendues : les comportements civiques, dont sont dispensés les nantis, sont exigés des plus modestes que délaissent les services municipaux.

Une initiative des « Jeunes volontaires pour la propreté de Yamoussoukro », association regroupant des hommes et des femmes aux compétences variées (de la peinture à la mécanique en passant par l'horticulture) et aux situations diverses (en activité ou chômeurs), avait pourtant conduit à une collaboration pour pallier l'inefficacité de la collecte dans le quartier Dioulakro. L'échec de cette tentative, d'où résultent des rancunes tenaces, est diversement expliqué selon les protagonistes.

Les services techniques municipaux affirment pour leur part que les jeunes, à qui une quantité non négligeable de matériel avait été confiée (10 brouettes, 15 paires de bottes et de gants, 15 rateaux, 15 pelles, 15 machettes et 15 balais), n'ont pas su se plier à une discipline de travail compatible avec le rythme du service municipal. Ainsi les déchets collectés dans les rues ou les caniveaux de Dioulakro auraient dû être déposés à des endroits précis après autorisation de la mairie afin d'assurer l'efficacité de l'articulation entre pré-collecte « informelle » et évacuation officielle. Cherchant surtout à assurer l'enlèvement des ordures ramassées, les jeunes les ont au contraire souvent entassées sur les trottoirs des voies principales, c'est-à-dire précisément dans ces « lieux exposés » que la mairie s'efforce de protéger « parce qu'une capitale doit être propre ». L'incompréhension fut encore renforcée après que les jeunes aient eu la maladresse supplémentaire d'achever ce travail un vendredi, reportant ainsi jusqu'au lundi l'épineuse question de l'évacuation.

L'amoncellement des déchets dans des espaces passants, avec une périodicité non concertée et sans doute peu opportune, participait d'une tactique de sensibilisation des pouvoirs publics et des citoyens, soulignent les jeunes, convaincus du rôle

« pédagogique » qui leur revient ⁷². Elle fut toutefois surtout à l'origine de malentendus et d'incompréhensions qui mirent un terme à cette éphémère collaboration et confortèrent le scepticisme des agents municipaux confrontés aux « immixtions incongrues » des citoyens dans leur champ de compétences. Face à l'initiative d'un autre groupe de jeunes, qui informait le maire par courrier de son souhait de prendre la relève, la réaction du Directeur technique est peu amène : « ils se prennent pour des scouts : ils veulent tous des machettes mais il n'en font rien » ⁷³.

La télévision offerte par le maire aux « Jeunes volontaires pour la propreté de Yamoussoukro », au début du mois d'août 1992, ne contredit nullement cette réprobation ; elle témoigne bien en revanche du décalage, toujours sensible dans les discours, entre l'appréciation que porte le pouvoir politique sur la ville et celle que développent les techniciens. Quoi qu'il en soit, ce geste, considéré comme un « encouragement » quelque peu déplacé, n'a pas endigué la démobilisation au sein de l'association qui, après avoir rassemblé 60 membres, n'en compte plus guère que 25 : ceux-ci poursuivent leurs activités sous forme d'opérations d'intérêt général bien ciblées (balayage de la cour de l'école de Dioulakro par exemple) ou, le plus souvent, de prestations individualisées et payantes (500 FCFA pour le nettoyage d'une cour privée).

Cet exemple, tout singulier qu'il soit, recèle trop d'analogies avec de nombreuses autres expériences de « participation » pour ne pas être exemplaire ⁷⁴. Buttant sur la coordination, au quotidien, de la pré-collecte associative et du service municipal, il témoigne d'un malentendu fréquent et rarement élucidé : loin d'enclencher un processus d'autonomisation d'un segment du service, l'initiative des « Jeunes volontaires » visait au contraire à défier la municipalité pour la contraindre à redistribuer une partie de ses efforts sur le quartier. Cette « guérilla gestionnaire » n'avait guère d'avenir cependant, dès lors que l'association était entièrement redevable à la mairie de ses moyens de fonctionnement. Les jeunes semblaient l'avoir reconnu puisque leur président, en juillet 1992, était à Abidjan où il cherchait un soutien auprès du maire de la Ville. L'indépendance matérielle et financière du groupe ne résoudra cependant pas le problème de l'articulation de son action avec celle de la commune.

72. Entretien avec le responsable de l'association, le 8 août 1992.

73. Entretien à la direction des Services techniques, le 11 août 1992.

74. Pour comparaison, voir : NAVEZ-BOUCHANINE F., "Développement urbain et participation communautaire au Maroc", Communication à la 22ème Conférence de l'Association Canadienne d'Etudes Africaines, Toronto, 12-15 mai 1993, 25 p.

2) Les jardiniers, cantonniers de la ville

L'entretien des espaces verts est un autre des problèmes essentiels auxquels se heurte le service municipal des parcs et jardins, pourtant le second de la mairie en terme d'effectifs (225 agents). Infiniment moins doté que la pépinière d'Etat, qui a transféré ses fonctions au ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, il n'a pas les moyens d'assurer la succession. Face à l'ampleur de sa tâche, il manque en effet d'outils, de carburant (les quelque 30 000 arbres qui ornent la ville étant répartis sur plus de 250 km de voies, l'élagage n'est effectué que pour 2 500 d'entre eux), de plants enfin. Pour remédier à ce dernier problème, la mairie a décidé de créer une pépinière municipale, encore embryonnaire, pour laquelle elle a demandé, sans l'avoir obtenu, l'appui de la SODEFEL et de la SODEFOR. Par ailleurs, la gestion du patrimoine végétal est d'autant plus difficile que certains choix s'avèrent aujourd'hui désastreux : les ficus choisis sont mal adaptés au climat et nécessiteraient des traitements phytosanitaires. Impuissante, la mairie concentre son effort sur quelques espaces privilégiés, tandis qu'ailleurs les arbres meurent. Avec quelque amertume, ses techniciens avouent d'ailleurs que les citoyens ne semblent guère affectés par cette évolution, qu'ils contribuent parfois à accélérer en coupant les branches des arbres sains, voire en débitant pour vendre ceux qui leur semblent moribonds. Les préoccupations majeures sont toutefois ailleurs.

Accordons une mention particulière au statut de vastes terrains privés non bâtis au cœur de la ville : appartenant à des parents du Président, ces parcelles inoccupées sont généralement entretenues par la municipalité. Tel est le cas des lots contigus à la place Jean Paul II, face à l'hôtel de ville, provisoirement aménagés en terrains de football. Outre ce patrimoine privé, les berges lacustres, les accotements, les réserves administratives et les parcelles non construites sont autant d'espaces que la commune peine à gérer. Du moins a-t-elle trouvé dans ce domaine un compromis, tacite et conjoncturel, avec la communauté burkinabè.

En effet, des migrants majoritairement bissa et nounouma, anciennement établis à Yamoussoukro ou plus récemment arrivés dans cette ville-étape sur le chemin du retour au pays, ont recherché dans le maraîchage intra-urbain une issue dans la crise. Cette activité est d'abord une réponse au chômage de longue durée consécutif à l'achèvement des grands chantiers de travaux publics qui ont ponctué l'édification de la capitale jusqu'à la fin des années 80, à la fermeture des grandes plantations présidentielles, à la pression foncière croissante dans le pays baoulé environnant. Cette pression occasionne

notamment un repli de certaines activités agricoles, commerciales mais aussi parfois vivrières, sur les nombreux espaces non bâtis.

Le jardinage ⁷⁵ est cependant surtout l'apanage des migrants qui, illettrés et sans formation pour la plupart, n'ont pu réussir une reconversion professionnelle dans la nouvelle configuration économique de la cité : face aux difficultés, les capacités d'adaptation sont inégales. Activité de survie, à quelques notables exceptions près, le maraîchage procure peu de revenus, est extrêmement sensible aux variations du marché, liées notamment au cycle scolaire et aux migrations consécutives des élèves et professeurs qui peuplent la ville, aux arrivages de produits plus compétitifs en provenance du Burkina Faso et du Mali, de la saison enfin.

En dépit de ce bilan économique morose, les jardiniers occupent une place privilégiée dans la ville dont ils empreignent le paysage. Occupant bas-fonds, parcelles vacantes, trottoirs et berges de lacs, partout où l'eau peut être puisée sans trop de difficultés, ils jouent un rôle de cantonniers en contrecarrant l'expansion de formations broussailleuses liée à la rétraction du territoire urbain réellement entretenu par la municipalité. Le jardinage est ainsi une réponse de substitution aux revendications des riverains, pour lesquels ces fourrés ne sont que refuges d'animaux indésirables, notamment des serpents, et repaires de voleurs. Les Burkinabè évoquent d'ailleurs avec insistance l'opération pionnière de débroussaillage, dont ils soulignent à la fois la pénibilité et l'utilité. J. P. confie ainsi : « Quand je suis arrivé, il n'y avait que des herbes. Je me suis jeté là-dessus pour nettoyer et je me suis installé ». K. T., pour sa part, est fier d'avoir entièrement débarrassé un terrain marécageux de ses cannes sauvages et de l'avoir assaini en aménageant un canal : quatre manœuvres travaillent toujours régulièrement à son entretien, afin d'éviter inondations, ensablement et recrudescence de la végétation.

Alliant les préoccupations environnementalistes à la nécessité économique, les jardiniers-cantonniers pallient, quoique modestement, les déficiences de l'entretien communal. En contrepartie, leur occupation gratuite des terrains publics est admise, dès lors que leurs activités ne nuisent ni à la salubrité publique (ceux qui occupaient le barrage pollué de l'hôpital ont été déguerpis après qu'aient été recensés de nombreux cas de bilharziose et d'ankylostomiase), ni à la sécurité urbaine (les bananiers, refuge des petits délinquants et obstacles à la surveillance des voies, sont régulièrement

75. Terme utilisé localement par les Burkinabè et que nous reprenons en substitution de celui de maraîchage.

coupés), ni à la propreté des artères principales (des agents municipaux passent de temps à autre pour exiger des jardiniers installés le long de la route de Toumodi qu'ils nettoient les trottoirs limitrophes de leurs terrains de culture). Ajoutons que la singularité, déjà mentionnée, de la tenure foncière dans cette ville, y compris pour de nombreux burkinabè anciennement installés et membres de la « grande famille » du Président, a permis puis amplifié cette pratique. Interrogé sur les conditions de son accès au sol dans le quartier Assabou, E. N. témoigne : en 1972, « C'était vide, je me suis installé et j'attends ; le Président a acheté toute la terre, c'est lui qui décide ».

Le consensus auquel sont parvenus les jardiniers et les agents municipaux résulte toutefois plus d'un empirisme tâtonnant que d'une démarche programmée. Les premiers reproduisent sans imagination un système de survie : activité de repli, le jardinage résulte rarement d'un choix délibéré et n'engendre aucun dynamisme économique notable. Ainsi la production manque de diversité (salades, carottes, oignons chinois et tomates apparaissent dans toutes les compositions potagères ; seuls les plus entreprenants des jardiniers réservent une ou plusieurs buttes aux poireaux, navets, aubergines, concombres et poivrons, qu'ils agrémentent de persil et d'épinards). Par ailleurs, les jardiniers ne contrôlent pas les circuits de distribution, que dominent des femmes baoulé et dioula, commerçantes du marché de Yamoussoukro mais aussi de Bouaflé, Toumodi et Abidjan. Si le jardinage n'est pas le fait d'amateurs - les engrais, les pesticides, le travail soigné et spécialisé (l'édification des buttes et le désherbage, tâches ingrates et pénibles, sont sous-traitées à de plus pauvres) permettent des cultures intensives - la relative sophistication des opérations agricoles est la même pour tous, de sorte que la production présentée sur les marchés est très homogène. Enfin, en dépit de l'ampleur des réserves foncières intersticielles, les jardiniers sont concentrés dans les mêmes espaces faute de maîtriser un système adéquat d'irrigation.

Les seconds n'ont pas d'alternative à leur tolérance : ils ne peuvent ni assumer le travail d'entretien qui résulte du jardinage burkinabè, ni taxer cette activité. Les services financiers ont pourtant envisagé cette seconde solution, mais les superficies occupées sont trop petites et le coût de recouvrement de la taxe excéderait ses revenus (1000 FCFA/m²/an)⁷⁶. Cet impôt, conçu pour les grandes superficies, s'applique mal au maraîchage intra-urbain. Dépourvue d'un outil fiscal adéquat, la mairie tolère l'activité à condition qu'elle assure une fonction gestionnaire de substitution.

76. Taxe dite de location précaire de terrains urbains non lotis.

Ce fait accompli est entériné par des discours complaisants, tel celui du maire qui, effectuant un voyage en hélicoptère, aurait concédé que, « vu de haut, c'est encore plus beau » ; mais l'équilibre acquis pourrait aussi être aisément rompu si la protection, réelle ou supposée, que le Président accorde aux Burkinabè venait à disparaître. Fragile compromis politique que celui qui permet, aujourd'hui, à la fois d'assurer une fonction de gestion urbaine et une régulation des tensions sociales.

3) Bricolage gestionnaire autour des FRAR

La dernière expérience qui sera décrite ici concerne le financement des équipements et non la gestion des services. Créés en 1976, mais devenus opérationnels en 1992 seulement, les FIAU ⁷⁷ n'ont pas joué un rôle équivalent à celui des projets FRAR. Dispositifs de financement partagé des équipements de proximité entre populations et sous-préfectures ⁷⁸, ces derniers ont permis une modernisation spectaculaire de nombreux villages. Aussi quelques communes, dépourvues de filières propres de subvention, ont-elles imaginé de les utiliser pour les établissements périphériques relevant de leur juridiction. Les dossiers sont alors instruits par la mairie, qui se substitue aux populations pour apporter la part locale du financement (35 à 40% du montant de l'investissement requis), la sous-préfecture apportant le reste. Le recours à ce type de financement n'est cependant régi par aucun texte : pratique de crise, l'extension des aires de compétence des systèmes FRAR aux périphéries urbaines procède d'une démarche empirique visant à compenser la baisse des subventions étatiques aux communes urbaines. Elle entérine aussi l'extension spatiale des territoires communaux, mesure qui a été substituée à la troisième phase de la communalisation, initialement prévue pour 1990 et bloquée par l'ébranlement politico-économique national. Enfin, consentir aux communes, souvent plus préoccupées d'aménager leurs centres que leurs périphéries, la possibilité de recourir aux FRAR est aussi un moyen de tempérer la marginalisation des noyaux de peuplement encore largement ruraux « capturés » dans les filets de la fiscalité communale mais qui bénéficient souvent peu d'investissements redistributifs. Cette utilisation maximaliste des FRAR fonctionne donc comme une subvention étatique à l'aménagement des franges communales.

77. La redécouverte de ce dispositif n'est pas sans soulever des problèmes. Destinés aux mêmes types de financement que les prêts octroyés par le FPCL, mais fondés sur des dons, les FIAU pourraient en effet ruiner l'apprentissage à l'emprunt que celui-ci tente de promouvoir. Aussi leur avenir semble-t-il menacé, en dépit de récentes expériences dans 3 communes du nord : *Fraternité-Matin*, 23 juillet 1993, p. 6.

78. Grâce à des subventions du Budget spécial d'investissement et d'équipement, dont le montant est défini par la loi de finances.

Yamoussoukro, dont le territoire, élargi par un décret du 2 décembre 1990, inclut 12 villages, dispose à cet égard de vastes opportunités. Elle a d'ores et déjà exploré les possibilités de ce nouveau partenariat avec le sous-préfet pour la construction du logement de l'infirmier du dispensaire de Logbakro.

Ces exemples illustrent bien la diversité des efforts communaux : accroissement de la pression fiscale et canalisation de fonds étatiques en amont, mobilisation des capacités gestionnaires des populations en aval. Le foisonnement des initiatives ne doit cependant pas masquer la fragilité des arrangements. Les enjeux de la fiscalité locale ont été évoqués précédemment. Si les projets FRAR bénéficient de solides antécédents en milieu rural, ils sont applicables uniquement dans un créneau précis et relativement restreint, celui du financement des équipements de proximité en périphérie. Leur succès dépend en outre étroitement de la capacité d'investissement étatique. Le travail de cantonnier effectué par les jardiniers est une résultante opérationnelle imprévue de la connivence supposée entre le Président et la communauté burkinabè. Enfin, l'institutionnalisation de la participation citoyenne à la gestion d'un service est peu envisageable sur le long terme. Partant, que peut la commune sinon maintenir la pression sur tous les « fronts » en confortant celles des dynamiques et pratiques citoyennes qui peuvent étayer son action ?

C. Les techniciens, fantassins de la communalisation ?

Une catégorie particulière d'agents locaux s'illustre dans cet effort, celle des cadres techniques municipaux. Leur premier atout est d'être présents, alors que le Maire, M. Jean Konan Banny est rarement disponible ⁷⁹. En raison de leur proximité, ils assument une grande partie du dialogue avec les habitants et se trouvent au cœur des revendications et conflits. Outre la tâche d'assurer la continuité de la gestion municipale, c'est donc aussi à eux que revient la responsabilité de l'apprentissage de la vie municipale.

Pour autant, ils ne sont, *a priori*, ni plus ni moins préparés que les notables politiques pour assumer ce rôle. Pour ceux-là comme pour ceux-ci la gestion urbaine locale est un champ possible de recomposition des logiques redistributives. Attisant les concurrences, elle mobilise les différents pouvoirs locaux, d'anciennes figures notabiliaires aux formes de domination « actualisées » côtoyant ainsi, au sein

⁷⁹. 64% des maires des communes ivoiriennes de l'intérieur ne résidaient pas dans leur commune en 1987 : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Côte d'Ivoire, *op. cit.*, p. 85.

d'alliances ou d'oppositions mouvantes, des protagonistes révélés ou portés par l'ouverture du champ politique vers « le bas ». La recomposition des pouvoirs urbains issue de la décentralisation est-elle néanmoins susceptible d'engendrer les nouveaux comportements, redevables de l'« esprit de service public », qu'est censée promouvoir la réforme communale ? Les cadres techniques peuvent-ils peser en ce sens ?

Souvent fonctionnaires d'Etat détachés, ces derniers ont un second atout car, affectés ou mutés hors de leur lieu d'origine, ils ont une relative indépendance au regard des réseaux clientélistes et familiaux locaux, ce qui n'enlève rien à l'originalité de leur conduite en matière de défense de l'« intérêt général »⁸⁰. Telle « grande dame », venue réclamer à la mairie que le chargement de sable destiné à la cour d'une école serve à remblayer sa propre cour se vit poliment éconduire : il fallut malgré tout deux heures de « palabres » pour conclure un compromis. La dame n'obtint que la moitié du chargement et elle dut en payer le prix. Un technicien commente : « Les Grands nous fatiguent. Ils menacent, ils exigent du matériel et du carburant ; ils gênent le fonctionnement de nos services »⁸¹.

Diplômés, ces jeunes cadres ont une appréciation claire des impératifs de la gestion locale ; allochtones et sans ambitions politiques sur place, ils pourraient véhiculer une conception renouvelée du service public. Des indices de ce processus d'affermissement du pouvoir local ne sont pas seulement perceptibles à travers leurs discours, dont les critiques acerbes prononcées contre les comportements des « Grands » témoignent d'un certain courage et d'un évident ras le bol. Ils sont aussi manifestes dans leur refus de bénéficier des « promotions » politiciennes offertes et dans leurs réticences croissantes face aux compromis qui restreignent la marge de manœuvre municipale.

La commune en effet n'est pas seulement l'espace d'affrontement des acteurs locaux, elle est aussi le lieu d'inscription des actions de multiples protagonistes qui évoluent dans les réseaux du pouvoir présidentiel. Or, ce sont à nouveau les techniciens qui gèrent une grande part de ces interférences entre échelles de pouvoir. Celles-ci ne sont certes pas spécifiques : les collectivités territoriales sont partout confrontées aux contradictions issues des résultantes locales de logiques dont l'envergure peut être nationale et les capitales souffrent toutes des confusions qui résultent de l'empilement

80. La part des fonctionnaires d'Etat détachés parmi les cadres municipaux n'est jamais négligeable, sauf à Bouaké (1) : 15 à Daloa, 12 à Man, 9 à Korhogo, 7 à San Pedro au début des années 90.

81. Entretien aux services techniques municipaux, le 10 août 1992.

des pouvoirs sur leur territoire. La particularité de Yamoussoukro réside plutôt dans l'exacerbation presque caricaturale de ces contradictions.

Ainsi, des conflits ordinaires liés à une mauvaise définition des responsabilités y surgissent : la mairie se plaint de devoir entretenir les rues bitumées, bordées de caniveaux et éclairées, qui devraient être prises en charge par les TP. Apparemment, les rues n'ont pas été classées à Yamoussoukro, ce qui entrave la répartition des charges de maintenance entre commune et Etat.

Des conflits d'intérêt entre le chef de l'Etat et la commune y apparaissent aussi. Lors des nombreuses réceptions officielles, il est d'usage de convier des villageois : c'est souvent la mairie qui fournit le carburant et les chauffeurs des véhicules nécessaires, ainsi que la nourriture offerte. Pour faire face, il lui faut parfois embaucher des contractuels comme lors de l'inauguration de la Basilique ou de la Conférence sur la paix en 1990. De façon générale, les contributions du budget municipal aux cérémonies, funérailles et manifestations diverses organisées sous l'égide de la présidence sont exorbitantes selon les techniciens (34,267 millions de FCFA en 1992 pour la fanfare et 12,5 millions de FCFA pour les réceptions officielles). Le Président aurait exigé, mais l'information n'a pu être vérifiée, que la mairie embauche deux membres de chacune des meilleures troupes de danseurs et musiciens burkinabè qu'il souhaitait s'attacher. D'une certaine façon, la commune supporte donc une partie du train de vie de la Présidence, ce pour quoi, il est vrai, elle bénéficie d'une assistance exceptionnelle de l'Etat... Ceci n'est pas sans ironie : n'est-ce pas le ministère de l'Intérieur qui, en 1985, dénonçait les excès des dépenses somptuaires des maires ? ⁸²

Enfin, Yamoussoukro n'échappe pas aux conflits entre le maire, évoluant « en haut », et les techniciens plus proches du « bas ». Ces derniers sont en désaccord profond avec la politique du premier magistrat qui tend à transformer la municipalité en régisseur du patrimoine présidentiel. L'un d'entre eux témoigne : « Quand le marché a brûlé, il fallait demander de l'argent au Président. Au lieu de cela, le maire nous a dit de dissimuler les dégâts avant son arrivée, aussi n'a-t-il donné que 11 millions de FCFA pour les destructions constatées » ⁸³. Pour le maire, il s'agit de minimiser les incidences de l'incendie et faire la preuve que la commune peut assumer correctement sa charge de gestionnaire, quelles que soient les éventualités. Pour le technicien au contraire, c'est un

82. MINISTERE DE L'INTERIEUR. Côte d'Ivoire, *La mise en œuvre de la réforme municipale : bilan de synthèse*, Abidjan, ministère de l'Intérieur, 1985, p. 31, multigr.

83. Anecdote rapportée par les services techniques municipaux, le 11 août 1992.

patrimoine communal qui a été endommagé et il trouve normal d'en demander réparation partielle à son plus grand bienfaiteur. Un de ses collègues renchérit : « C'est la même chose pour les rues : lorsque le Président vient, il faudrait le faire passer par différents chemins pour qu'il constate les détériorations et contribue au bitumage. Au lieu de cela, lorsqu'il est arrivé la dernière fois pour des funérailles, nous avons dû reboucher les trous de la chaussée avec du sable »⁸⁴. Le maire est l'intendant du domaine présidentiel plus que le patron d'une collectivité territoriale indépendante, mais les agents techniques désapprouvent cette attitude qu'ils disent « politique ».

S'ils défendent une relative autonomie de décision pour la municipalité, les techniciens ne renoncent cependant pas au recours présidentiel ; en dernière instance, ils pensent encore que si les choses vont mal, c'est parce que le chef de l'Etat « n'est pas au courant ». Rien mieux que cette ultime résistance n'exprime les ambiguïtés de la décentralisation, qui n'est pour personne une « désétatisation ». Des « Grands » qui se prévalent de leur proximité familiale avec le Président, aux Burkinabè qui évoquent la « protection » du « Vieux », en passant par les techniciens, qui conservent foi dans les arbitrages du chef de l'Etat, personne, au fond, n'envisage d'autre patronage que le sien. L'évanescence du maire, dont on murmure de plus en plus haut qu'il a été imposé par le Président, confirme l'absence d'un pouvoir d'arbitrage communal et, partant, l'insignifiance des enjeux politiques traités à l'échelle locale.

Conclusion

Quête d'une meilleure échelle d'encadrement des populations et d'institutionnalisation du « devoir de rendre compte », recherche d'une mobilisation des ressources plus efficace, telles sont les justifications ordinaires des décentralisations. Les résultats actuels de la communalisation ivoirienne, s'ils sont encourageants, préservent dans les domaines du développement local et de la démocratie une importante marge de progression⁸⁵. Cette dernière dépend-elle d'une radicalisation de la réforme, dont procéderait un accroissement de l'autonomie communale octroyée d'en « haut », ou de facteurs locaux d'affirmation du pouvoir municipal ?

L'exemple de Yamoussoukro, tout singulier qu'il soit, suggère que de nombreuses difficultés procèdent moins du rôle toujours prégnant de la tutelle ou des réticences

84. *Idem.*

85. KOFFI A., « Côte d'Ivoire : évaluation des réformes de gestion urbaine », in STREN R., WHITE R., (eds.), *Villes africaines en crise : gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 125-158.

décelées ça et là dans les transferts de compétences que des lents et laborieux ajustements locaux pour assortir ressources et nouvelles responsabilités d'une part, cheviller les obligations gestionnaires à une réelle politique de développement d'autre part.

Accaparées par le premier de ces deux objectifs, les initiatives communales sont partagées entre les tentatives de constitution d'un patrimoine communal, la recherche de ressources financières, la consolidation des compétences et celle d'un nécessaire « capital politique ». A l'image des héritages, les réussites sont inégales et leurs orchestrations au sein d'une politique locale très disparates. Ce caractère erratique du processus de décentralisation n'est toutefois guère surprenant car rien ne va de soi : les relations entre gouvernants et gouvernés, la participation citadine, les notions de services publics locaux et de bien général ne résultent pas « naturellement » des élections, elles nécessitent temps, invention et apprentissage ⁸⁶. Pour autant, il serait tout aussi peu approprié de se prévaloir d'un tel tangage pour prôner le retour à la centralisation que de trivialisier les efforts municipaux pour mieux justifier les désengagements étatiques.

A l'échelon communal, on observe ainsi que les attributions réellement assumées sont progressivement sélectionnées et la légitimité politique empiriquement construite. Héritière d'un important patrimoine, la mairie de Yamoussoukro se préoccupe de l'entretenir et de l'étoffer à la marge avec des capacités de gestion pourtant saturées. Elle ne manque pas de compétences, progressivement complétées par des stages de formation technique, au point de développer, dans le domaine de l'informatisation, une expertise exportable vers d'autres communes. Elle est enfin active sur le front de la fiscalisation des activités urbaines. Pourtant, elle reste dramatiquement dépendante de l'Etat et singulièrement inerte dans quelques domaines conflictuels, telle la question foncière ou celle des droits de marché, que sa faible légitimité politique, minée par la proximité présidentielle, ne lui permet pas d'affronter.

Son principal handicap pourtant réside dans l'absence presque totale d'une bourgeoisie urbaine susceptible d'encadrer des dynamismes économiques endogènes et de concourir à la construction d'un champ politique local autonome. En effet, la faiblesse de la base productive et la « volatilité » de nombreuses activités génératrices

86. CROOK R., « The new communes of Côte d'Ivoire : a case study of decentralisation, democratisation and institutional performance », communication aux journées scientifiques *Développement urbains locaux : petites et moyennes villes d'Afrique noire*. Caen : 12-13 novembre 1993, pp. 10-11.

de revenus (commerçants libanais, entrepreneurs burkinabè) privent la mairie d'une assise économique durable mais aussi, semble-t-il, d'acteurs entrepreneurs pour animer la vie politique locale. Dominée par des techniciens et des politiciens « adoués » par le Président, la mairie s'appuie sur une base sociale locale dont elle épouse les intérêts rentiers. Soucieuse de capter les ressources existantes pour subvenir à une gestion quotidienne dispendieuse, elle n'a aucune politique de développement local capable d'engendrer de nouvelles richesses ⁸⁷. L'Etat d'ailleurs ne l'y encourage pas : si des subventions comblent partiellement les déficits gestionnaires, aucune incitation au développement économique ne lui est proposée. Faute d'instigateurs entrepreneurs, enracinés dans la cité, la municipalité manque cruellement d'un projet politique et économique : cette carence détermine plus gravement sa relative anémie que les entraves institutionnelles.

En raison de ce médiocre ancrage local de l'instance communale, les allégeances présidentielles demeurent prépondérantes ; celles-ci, en retour, brident les agents municipaux qui tentent de déliter les connivences tacites entre les citoyens et le chef de l'Etat. Prisonnière de ces alliances croisées, la municipalité ne peut imposer à celui-ci la primauté affirmée des objectifs locaux ni à ceux-là l'austérité d'une « modernisation/rationalisation » de l'appareil public. De l'acquisition de capacités gestionnaires propres ne procède donc pas celle d'une maturité politique qui lui permettrait de substituer ses propres arbitrages aux médiations du chef de l'Etat.

A trop insister sur le verrou présidentiel, on risque cependant de masquer un constat dont la pertinence, nous semble-t-il, n'est pas limitée à Yamoussoukro. En effet, l'extension des compétences gestionnaires municipales est rarement négligeable, même lorsque les ressources sont étriquées ; il est douteux cependant que cette nouvelle maîtrise technico-financière décentralisée suffise à l'affermissement de pouvoirs locaux, lequel dépend plus encore de l'émergence d'entrepreneurs politiques aptes à saisir les opportunités de la communalisation. En leur ouvrant un champ politique propre où se mouvoir, la décentralisation et le multipartisme ont favorisé leur multiplication ; reste que l'entreprise politique s'accommode mal de bases d'accumulation économique par trop fragiles.

Paris, le 15 novembre 1993.

* * *

87. Cette carence est largement partagée par d'autres communes ivoiriennes : CROOK R., *op. cit.*, p. 7.

Liste des sigles

AICI	Agence internationale de commercialisation immobilière
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BIAO	Banque internationale pour l'Afrique occidentale
BTP	Batiment et travaux publics
CAFOP	Centre d'animation et de formation pédagogique
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest
CEP	Certificat d'études primaires
CERPOD	Centre d'études et de recherches sur la population et le développement
CFCI	Compagnie française de la Côte d'Ivoire
DCGTX	Direction et contrôle des grands travaux
DGF	Dotation globale de fonctionnement
EECI	Energie électrique de Côte d'Ivoire
ENSA	Ecole nationale supérieure d'agronomie
ENSTP	Ecole nationale supérieure des travaux publics
FIAU	Fonds d'investissement et d'aménagement urbain
FPCL	Fonds de prêt aux collectivités locales
FRAR	Fonds régionaux d'aménagement rural
INSET	Institut supérieur de l'enseignement technique
PME	Petites et moyennes entreprises
RAN	Régie Abidjan Niger
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAFICA	Société africaine de fabrication et d'impression de cahiers
SODEFEL	Société pour le développement des fruits et légumes
SODEFOR	Société de développement des plantations forestières
SODERIZ	Société pour le développement de la riziculture
SOGEGAF	Société de BTP disparue. Raison sociale non retrouvée
SONITRA	Société nationale ivoirienne des travaux
SOPIM	Société de production immobilière de Côte d'Ivoire

ANNEXES

Lieux de provenance des 49 migrants burkinabè

		Côte d'Ivoire		Burkina Faso	
Villes	31	Abidjan	7	Ouagadougou	2
		Bouaké	2	Bobo-Dioulasso	4
		Bouaflé	2	Ouahigouya	2
		Dimbokro	2		
		Agnibilékrou	1		
		Akoupé	1		
		Fresco	1		
		Katiola	1		
		Kokumbo	1		
		Saioua	1		
		San Pedro	1		
		Toumodi	1		
		Campagnes	18	Villages	1
Total	49	Total	24	Total	25

Rythmes d'arrivée des migrants burkinabè à Yamoussoukro

Activité en 1993	Avant 1970	1970-1980	1980-1989	Après 1989
Couturiers		12	2	
Menuisiers	1	6		
Ferrailleurs		1		
Conducteurs d'engins	3	2	1	
Ouvriers boulangers		1	5	2
Réparateurs radio-TV		3	1	1
Peintres		1	1	
Cultivateur *	1			
Gardien de chantier			1	
Réparat. vélo-moto		1	1	
Réparat. moto			1	
Vendeur pièces moto		1		
Total	5	28	13	3

* Activité unique ; 9 autres burkinabè ont des champs vivriers.

**Niveaux scolaires des 49 migrants burkinabè
à l'arrivée à Yamoussoukro**

Non scolarisés	37	CM 1	1
CP 1	1	CM 2	4
CE 1	1	CEP	2
CE 2	2	5è	1

**Motifs de l'arrivée des 49 migrants burkinabè
à Yamoussoukro**

Appel de parents	27
• dont frères ou cousins	16
• dont oncles	7
• dont pères, mères, «beaux»	4
Présence d'originaires	8
Présence d'amis	1
Autres motifs	13
• dont envoi par ent. de BTP	7
Total	49

**Origines du financement des investissements initiaux
des migrants burkinabè artisans ou commerçants***

Origines du financement	Première filière	Deuxième filière	Origine à Yamoussoukro
Epargne personnelle	8	7	13
Prêt	2		1
Don	9	3	4
Epargne + prêt	1		
Epargne + don	1		
Don + prêt			
Don + prêt + épargne		1	1
Total	21	11	19

* 32 réponses pour 34 artisans et commerçants.

Chronologie des principaux travaux d'aménagement

1952 : 80 ha.

1952-1955 : lotissement d'Habitat, déplacement de Dioulakro, nouvelle voirie, reconstruction de 120 logements, terrain d'aviation.

1955-1958 : retenue d'eau entre Habitat et Ngokro ; plantations d'arbres le long des axes routiers ; équipements publics (poste, château d'eau, marché, EPP).

Première accélération urbanistique

1958-1962 : déviation de la route de Bouaké ; déguerpissements à Habitat ; construction de la mission catholique et du nouveau terrain d'aviation.

1962 : 175 ha urbanisés.

1962-1966 : Dioulakro et Nzuessi rasés et reconstruits ; création d'Assabou ; nouvelle voirie en plan quadrillé (1965) ; Ngokro en partie détruit (édification du parc présidentiel) ; barrages autour du noyau central (200 ha de plans d'eau) ; bitumage de la voirie d'Habitat ; ouverture de la SIB (1963) ; chantiers du Lycée de jeunes filles (1962), de la mosquée de Dioulakro (1963-1965), de l'église Saint-Augustin (1962-1963), du temple protestant (1965).

1966-1973 : autoroute traversant la ville ; déviation poids lourds ; bitumage de la route de l'aéroport, de la piste d'atterrissage, du quartier PDCI ; opérations SOGEFIHA à Nzuessi et Assabou ; construction du Lycée ; arrivée de l'énergie électrique en provenance de la centrale de Kossou (1972) ; inauguration du nouveau château d'eau, de la nouvelle poste, du nouveau marché, de la BICICI en 1973 ; première tranche de l'hôtel Président (1973) ; aménagement des jardins de la présidence et du parc de l'hôtel Président ; ouverture des chantiers de la Maison du parti (1971-1972) et de l'hôtel de ville (1973).

1973 : 1750 ha urbanisés.

Deuxième accélération urbanistique

1973-1976 : bitumage des axes de Dioulakro, d'Assabou, de Nzuessi et de la route de la corniche autour des lacs.

1977 : chantier du Palais des hôtes.

1978 : deuxième tranche de l'hôtel Président (au total, 25 ha) et du Golf (50 ha) ; chantiers du Lycée scientifique (70 ha) et de l'INSET (25 ha).

1979 : chantier de l'ENSTP (62 ha), du CAFOP (22 ha) et du CHR (85 ha).

1980 : chantiers des annexes de la Maison du parti.

1980-1987 : chantier de la Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix (parc de 48 ha).

1986-1989 : chantier de la Basilique Notre Dame de la Paix (terrain de 130 ha).

1989 : chantier de l'ENSA.

1990 : 2720 ha urbanisés.